ORGNAC-SUR-VEZERE

BULLETIN MUNICIPAL

2020

N° 28

SOMMAIRE

LA VIE COMMUNALE

Le Mot du Maire 5

Etat Civil 2020 7

La vie du centre communal d'action sociale (CCAS) 8

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable 9

Tarifs communaux 2020 11

Informations pratiques 12

Reportage photos sur les animations communales 14

La bibliothèque municipale et les nouveautés des auteurs Orgnacois 15

TRAVAUX COMMUNAUX

Les Travaux 2020 16

EXPRESSION LIBRE

ORGNAC : Les yeux posés 23

LE RECENSEMENT

Le recensement militaire 27

LA VIE ASSOCIATIVE

Club Athlétique Orgnacois 28

Club Orgnac Amitié 32

Le Comité des Fêtes 33

La Petite Belette – Epicerie/café associative 34

L'ANACR 36

Société de Chasse Communale 37

Société de Chasse ORGNAC – PROPRIETAIRES 39

Les Amis de l'Eglise Saint-Martial d'ORGNAC/VEZERE 41

Association Familles rurales de la région de Voutezac 44

Association Pays d'Art et d'Histoire « Vézère Ardoise » 46

LES SERVICES EXTERIEURS

Terres de Corrèze – Office de Tourisme 47

L'Instance de Coordination de l'Autonomie de la CCPU 48

AIIDAH portage des repas à domicile 50
SIRTOM 51
SIAV 54

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus de réunions 55

LE MOT DU MAIRE

Janvier 2021

L'année 2020 s'est terminée dans des conditions de contraintes sanitaires encore une fois, un deuxième confinement ayant été décrété par le gouvernement.

Cette urgence sanitaire aura donc rythmé pratiquement toute l'année 2020, avec un répit, de courte durée, cet été.

Cela a bouleversé bon nombre d'habitudes et de rituels auxquels nous étions attachés. Nous avons dû renoncer à beaucoup de manifestations et fêtes qui jalonnaient notre année habituellement. De ce fait les cérémonies au monument aux morts du 8 mai et du 11 novembre se sont déroulées en comité restreint ; à ce sujet je tiens à remercier chaleureusement René Debest qui nous a toujours secondés dans l'organisation de ces cérémonies et qui nous a fait savoir que désormais ne souhaitait plus assumer cette charge.
C'est ainsi qu'en ce début d'année 2021, vous vous en doutez sûrement, la traditionnelle cérémonie des vœux à la salle « Paul Comby » n'aura pas lieu.

Je profite donc de ce bulletin pour vous adresser mes meilleurs vœux, ainsi que ceux de tout le conseil municipal, en vous souhaitant, selon la formule consacrée, beaucoup de bonheur et une bonne santé avant toute chose, ce qui paraît une évidence, mais il est bon d'y croire et de se le répéter.

Comme je l'ai déjà exprimé lors du bulletin distribué en août dernier, je renouvelle mes remerciements à toutes les personnes (CCAS et autres bénévoles) qui, lors du premier confinement, se sont investies pour être proches de ceux qui étaient en difficulté en leur rendant service de plusieurs façons (fabrication et distribution des masques, achats de produits de première nécessité et aussi présence pour éviter un isolement qui aurait pu être parfois bien plus douloureux que la maladie elle-même).

L'équipe municipale et moi-même nous avons tout de même essayé de respecter les engagements pris.

EGLISE : les travaux de restauration de l'église tranche 1 se sont achevés malgré quelques retards.

AMENAGEMENT DU BOURG : en ce qui concerne l'aménagement du parvis de l'église, à notre grand regret, tout est encore suspendu au rendu du diagnostic des fouilles archéologiques effectuées en juillet.

SALLE POLYVALENTE : elle, ainsi que les annexes, a bénéficié d'une petite cure de jouvence : toutes les façades et les dessous de toits ont été rénovés. Elle est maintenant prête à accueillir, dès que possible, toutes les manifestations auxquelles nous étions habitués et qui nous manquent.
Vous trouverez dans le bulletin une description plus détaillée de ces opérations ainsi que de toutes les autres réalisations.

Pour poursuivre ce travail de rénovation et entretien des bâtiments publics, nous allons signer un contrat avec le Conseil Départemental pour 2021-2023 afin de bénéficier de subventions sans lesquelles bon nombre de travaux ne pourrait se réaliser. Vous trouverez plus de détails à l'intérieur.

En ce qui concerne l'aide de l'Etat cela devient plus compliqué à mettre en œuvre ; de plus en plus celui-ci intervient au niveau des intercommunalités avec des plans de relance qui impliquent des diagnostics, mais surtout une énergie démesurée pour répondre aux cahiers des charges nécessaires pour bénéficier des dispositifs.

SERVICE DES EAUX : un diagnostic du réseau d'eau potable a été décidé en signant une convention avec la communauté de communes du pays d'Uzerche qui sera l'interlocuteur du cabinet d'études SOCAMA et cela pour répondre au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP). Ce diagnostic, qui se déroulera sur 2 ans, nous permettra de prévoir des interventions afin d'améliorer l'exploitation du réseau. Vous trouverez dans ce bulletin une information plus détaillée sur le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et sur le Service des Eaux qui s'adresse à tous les usagers et en particuliers aux nouveaux arrivants.

En effet notre commune voit depuis quelques années augmenter le nombre de ses habitants ; cela reste bien sûr à une petite échelle. Selon l'INSEE le nombre légal d'habitant pour Orgnac en 2021 s'élève à 318. Bon nombre de maisons ont été vendues et nous sommes heureux d'accueillir les nouveaux propriétaires sur notre territoire. Nous invitons tous ces nouveaux habitants à venir se présenter en mairie pour que nous puissions faire connaissance et leur présenter la commune et tous ses attraits.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : il est exécutoire depuis septembre 2020. Nous sommes bien conscients que toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites mais, contrairement à certaines croyances, nous n'avons pas tout pouvoir. Le Préfet garde toujours le contrôle sur notre urbanisme et tout acte rédigé par la commune lui est adressé pour subir le contrôle de légalité. L'instruction de nos dossiers est faite à la communauté de communes du pays d'Uzerche par un service dédié et cela engendre un coût dont il faut tenir compte dans notre budget.

FIBRE OPTIQUE : tout le monde l'attend avec impatience. Une fois le réseau construit, les différents fournisseurs d'accès internet ont 3 mois pour se positionner auprès de NATHD (Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit), ensuite le réseau est ouvert à la commercialisation et les habitants peuvent s'abonner auprès d'un opérateur présent sur le réseau. La souscription de l'abonnement déclenche le raccordement. Tout le monde va recevoir dans sa boîte aux lettres un courrier lorsque l'ouverture commerciale du réseau sera effective avec toutes les démarches à suivre. On peut tester son éligibilité à la fibre sur www.nathd.fr : lorsqu'une pastille verte apparaît cela est possible. Plus que quelques semaines et tout cela deviendra réel.

ASSOCIATIONS : je déplore, comme vous tous, le manque de vie sociale qui, dans notre commune, était animée par les différentes associations. Elles vous en font part dans la tribune qui leur est offerte dans ce bulletin. Nous sommes toutes et tous suspendus au devenir de cette épidémie qui a pris possession de notre quotidien et qui le perturbe.

Nous avons renoncé à beaucoup de choses, mais il ne faut pas renoncer à l'espoir, à l'espoir de voir les choses aller mieux, à l'espoir de pouvoir encore nous retrouver, nous réunir tous ensemble pour fêter les événements qui nous tiennent à cœur, à l'espoir de retrouver cette vie sociale à laquelle nous avons en partie renoncé par la force des choses.
Je veux donc conclure ce mot sur une note positive, sans oublier pour autant ceux qui ont souffert pendant cette année 2020, en particulier ceux qui ont perdu leurs proches.
Cet « annus miserabilis », comme il aurait été défini dans les anciens registres d'état civil, est désormais derrière nous ; espérons que 2021 ne lui ressemble pas. Soyons solidaires, préoccupons-nous du bien-être collectif en faisant attention à l'entourage et en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

Je remercie de nouveau le dévouement de toutes les personnes qui se sont investies cette année, ainsi que le personnel et les conseillers municipaux, toujours présents pour répondre aux besoins de vous tous.

Milena LOUBRIAT

ETAT CIVIL 2020

NAISSANCES :

Léonie LISSAC FAURY et Pierre LISSAC FAURY

De Thierry LISSAC et d'Evelyne FAURY

Le 15 mai 2020 les Fombiardes

MARIAGES :

Néant

DECES :

Marie-Louise, Yvette SEGERAL Née MAZUBERT, Puymirol, le 20 janvier à Orgnac-sur-Vézère

Danielle, Aimée JOLLY Née ESPINASSE, Masmalet, le 29 janvier à Brive-la-Gaillarde

Raoul, Gustave DANDALEIX, Lagrange, le 27 février à Objat

Yvonne FAURIE, Née LAPORTE, Le Bois Gallet, le 2 mars à Brive-la-Gaillarde

Jason Daniel VALETTE, Vaynas, le 22 octobre à Orgnac-Sur-Vézère

Angèle BOSSELUT, Née MONTEIL, Le Péage, le 6 novembre à Objat

LA VIE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), comme nous l'avons relaté lors du dernier bulletin d'août 2020, s'est beaucoup investi pour être aux côtés des personnes âgées et fragiles lors du début du confinement.

Les membres du CCAS se sont réunis trois fois : le 12 mars, le 24 juillet et le 16 octobre.

Le traditionnel repas de fin d'année n'a pas pu avoir lieu, confinement oblige. A la place tout le monde a eu un colis, distribué par les membres du CCAS qui ont respecté les consignes de précaution en limitant au maximum le contact.

Ces visites ont donc été moins conviviales qu'à l'accoutumé, mais cela était bien plus raisonnable.

Nous n'avons pas oublié nos résidents en Maison de retraite, mais là aussi pas de visites ; les colis ont été déposés à l'accueil pour une distribution ultérieure par le personnel de l'établissement.

Nous espérons vivement qu'en cette année 2021 il nous sera permis de renouer avec nos habitudes et de passer ainsi des moments conviviaux lors des visites habituelles en mai/juin et en fin d'année.

Milena LOUBRIAT

Fabrication des masques

SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le **S**chéma **D**épartemental d'**A**limentation en **E**au **P**otable de la Corrèze a pour objet la réalisation d'un outil de prospective et de programmation des actions à mener pour une gestion de la ressource et de l'alimentation en eau potable.

Phase 1 : état des lieux et diagnostic de la situation actuelle, en terme de production, de distribution et de besoin en eau potable.

Phase 2 : sectorisation et identification des solutions : proposition d'aménagements par secteurs de travail afin de répondre aux problèmes d'alimentation observés.

Phase 3 : propositions et estimation des coûts : hiérarchisation des investissements.

Ce schéma permettra de définir l'ensemble des équipements, des services et actions qui permettent de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur. Ce document, réalisé conjointement par les services du Conseil Général et ceux de l'Etat, a pour objectif d'établir un bilan de l'alimentation en eau potable à l'échelle du département. Ainsi un diagnostic des bilans actuels et futurs est effectué afin de définir les actions prioritaires du département en matière de gestion future de l'eau potable.

Au niveau des communes et groupement de communes, la politique sur l'eau est axée sur la préservation de la ressource à une échelle plus fine, celle des captages et en particulier ceux destinés à l'alimentation en eau potable.

La production et la distribution d'eau potable relèvent de la responsabilité des communes, depuis la Révolution française de 1789 (loi de 1790). La commune est donc la structure juridique de base pour gérer les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées. La loi de 1964 confirme la gestion décentralisée de la politique de l'eau.

Les communes, notamment à partir de la loi du 3 janvier 1992, sont tenues d'assurer l'approvisionnement, la distribution et l'assainissement de l'eau potable. Un schéma directeur d'alimentation en eau potable communal permet de définir les besoins et les ressources actuelles et futures à l'échelle de la commune.

La commune a décidé d'établir ce schéma directeur pour répondre à l'engagement d'une démarche partenariale entre le Département, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Fédération départementales des collectivités de l'eau Corrèze de desservir de manière pérenne toute la population avec une eau de qualité, en quantité suffisante et la plus économique possible. Pour mener à bien ce travail, d'une durée de 18 à 24 mois, la commune d'Orgnac, ainsi que les autres communes de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, a eu recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la rédaction d'un cahier des charges et le choix d'un bureau d'étude, avec une subvention à hauteur de 80%. La commune a donc délibéré en ce sens le 25 juillet 2019. Le choix du cabinet d'étude a été fait le 16 novembre 2020 : le cabinet SOCAMA a été retenu. Pour poursuivre ce travail, le 1er décembre 2020 une nouvelle convention a été signée avec la communauté de Communes qui, au nom de chaque commune, sera l'interlocuteur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental, les deux financeurs, puisque pour gérer l'aspect financier une seule entité est nécessaire.

La commune exerce toujours la compétence eau et gère en régie son fonctionnement, vu que la date du **transfert obligatoire** des compétences eau et assainissement (loi NOTRe du 7 août 2015) a été reportée du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026.

En parallèle, la réécriture du **Règlement du Service des Eaux** est en cours de rédaction et ce pour intégrer toutes les nouvelles règles apportées par le législateur en matière de distribution d'eau potable.

Les nouveaux usagers sont donc priés de se faire connaître à la mairie pour signer ce nouveau règlement qui fait office de contrat.

La commune procèdera dorénavant à la fermeture du compteur d'eau lors des ventes immobilières pour formaliser ensuite la prestation vis-à-vis des nouveaux propriétaires. Ceci évitera toute contestation ultérieure quant au paiement des factures, sous prétexte de non signature de contrat. La loi Brottes de 2013, interdisant toute coupure d'eau de la part du fournisseur, ne dispense pas pour autant du paiement de l'eau consommée. Si auparavant un contrat moral de confiance mutuelle était suffisant, aujourd'hui les circonstances et des esprits malveillants nous obligent à procéder de la sorte. Nous sommes tenus de gérer les finances du Service des Eaux de la façon la plus transparente possible pour faire en sorte de fournir un service de qualité et équitable pour tous. L'adduction d'eau a un coût et c'est ce service qui est facturé aux usagers ; l'eau appartient à tout le monde, mais quand on ouvre son robinet et que l'eau coule il faut parfois se demander d'où elle vient, comment elle est arrivée là et ce que cela implique financièrement pour la commune qui est en charge de la distribution de l'eau.

Milena LOUBRIAT

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

Source : SIGES Aquitaine-Gestion de l'eau

TARIFS COMMUNAUX 2021

Location de la salle polyvalente des Fombiardes :

☞ Particuliers habitants de la Commune :

- salle seule …….. **100 €**

- salle + cuisine + four électrique……. **160 €**

☞ Particuliers extérieurs à la Commune :

- salle seule …….. **160 €**

- salle + cuisine + four électrique ……. **210 €**

Participation aux frais de chauffage pendant la période d'hiver,

soit du 1er octobre au 31 mai …….. **35€**

☞ Réunions diverses en semaine gratuit

☞ Associations communales gratuit

Service de l'Eau :

Tarif du m³ d'eau ……**1 € 30**

Abonnement ……… **64 € 00**

Frais de raccordement des compteurs d'eau au réseau communal :

☞ Forfait pour la pose d'un nouveau compteur ……. **640 € TTC**

Ce forfait comprend 10 m de tranchée + le coffre + le tuyau + le compteur. Au-delà le coût reste à la charge du propriétaire en fonction du tarif 2021 des matériaux majorés des heures de main d'œuvre des agents et/ou de l'entreprise qui interviendra

☞ Pose d'un compteur au lotissement du Poteau et changement compteur d'eau seul : le coût sera déterminé en fonction du tarif 2021 des matériaux nécessaires + 1 heure de main d'œuvre

Redevance assainissement collectif du Bourg :

☞ Part fixe …… **160 € TTC**

☞ Part variable : basée sur l'impôt foncier bâti 2018 de chaque abonné x 0 € 03

Concessions du cimetière :

1 m² pour emplacement cavurne : 70 €

3 m² : 100 € 00

6 m² : 180 € 00

} **perpétuelle**

Case du columbarium : **600 €** avec une concession de 50 ans

INFORMATIONS PRATIQUES

Cartes Nationales d'Identité et Passeports :

Au titre des trois communautés de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, du Pays d'Uzerche et de Vézère-Monédières-Millesources, sous l'égide du PETR, un dispositif mobile de recueil des donnés permettant de formuler une demande ou renouvellement de Carte Nationale d'Identité et de passeports est à votre disposition sur 8 communes du territoire.

Ce dispositif, en sus des appareils fixes permanents installés à UZERCHE, OBJAT et TREIGNAC, sera présent à Saint Ybard, Saint Sornin Lavolps, Orgnac sur Vézère, Vigeois, Salon la Tour, Condat sur Ganaveix, Chamberet et Lubersac.

Les personnels communaux de ces 8 communes ont été formés à l'utilisation de ce dispositif et ont ainsi reçu une habilitation pour accueillir le public aux jours et horaires suivants :

ORGNAC SUR VEZERE : 1er lundi du mois, 9H30-12H30

Merci de bien vouloir prendre rendez-vous auprès de la mairie au 05.55.98.94.01

Saint Sornin Lavolps : 1er mardi du mois, 9h-12h /14h-17h
Lubersac : 1er mercredi du mois, 9h-12h /14h- 17h
Vigeois : 1er jeudi du mois, 9h-12h
Saint Ybard : 1er jeudi du mois, 14h-17h
Salon la tour : 1er vendredi du mois, 9h-12h
Condat sur Ganaveix : 1er vendredi du mois, 14h-17h
Chamberet : 2ème lundi du mois, 9h-12h.

Règle d'urbanisme à respecter :

Vous envisagez d'entreprendre des travaux d'aménagement extérieur de construction ou toute autre réalisations….

Une déclaration préalable de travaux s'impose.

Explications :

Alors que pour certains travaux de grande importance obtenir un permis de construire est indispensable, d'autres constructions ou aménagements plus modestes ne sont pas soumis à la délivrance d'un permis.

Ceux-ci doivent toutefois être précédés d'une déclaration de travaux. Cela concerne toute création d'une surface de plancher inférieure à 20 m² (au-delà de celle-ci demande d'un permis de construire).

Une déclaration préalable aux travaux est un document qui permet à l'administration de vérifier que ces travaux respectent les règles d'urbanisme en vigueur.

Cette déclaration est obligatoire pour les réalisations de faible importance comme la construction d'un garage ou d'un abri de jardin, l'extension, la modification de l'aspect extérieur de votre habitation, ravalement de façade, construction d'une piscine, aménagement d'une véranda, voire édifier une clôture entre-autre.

Pour réaliser une déclaration préalable aux travaux, vous devez vous rendre en mairie et remplir le formulaire CERFA selon le type de travaux concernés.

Après demande en mairie, si vous ne recevez pas de réponse (négative ou demande de délai) de l'administration pendant un mois, le projet est autorisé. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivants l'autorisation.

Compteurs d'eau :

Il est rappelé que chaque personne détentrice d'un compteur d'eau doit assurer, en période hivernale, la protection de celui-ci. En cas de gel, ce compteur sera remplacé par les employés communaux et le coût sera facturé par la commune.

Un défibrillateur automatique est à votre disposition devant la mairie :

Un défibrillateur est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Seuls des chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si elle détecte un rythme choquable, la machine permet de délivrer un choc électrique ou « défibrillation ».

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi - Mardi – Mercredi – Vendredi : 8 h 00 – 12 h 30

Jeudi 8 h 00 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h00

Tél : 05.55.98.94.01 Courrier électronique mairie.orgnac@wanadoo.fr Site internet : www.orgnac.fr

Salle polyvalente des Fombiardes : 05.55.73.72.35 Stade : 05.55.73.14.13

Permanence de Madame le Maire : sur Rendez-vous

Maison de la solidarité départementale :

Les permanences de l'Assistante Sociale ont lieu sur rendez-vous.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la MSD d'Uzerche au **05.19.07.83.70**

Permanence à Uzerche le jeudi de 9h15 à 12h sur rendez-vous

Assistante sociale Mme Fulminet Mélanie

Secours catholique :

Une antenne est ouverte à VIGEOIS au premier étage de la mairie. Elle est destinée à toutes les populations de Vigeois et du canton. (Président M. FANTI Jean-Claude 05.55.98.92.14)

Jours et horaires d'ouverture :

- le 2ème et 4ème mercredi du mois, de septembre à juin, de 15 h à 17 h
- le 2ème et 4ème mercredi du mois, de juillet et d'août, de 9 h 30 à 11 h 30.

REPORTAGE PHOTOS SUR LES ANIMATIONS COMMUNALES 2020

5 janvier : Match du C.A. Orgnac

10 janvier : galettes des aînés

18 janvier : Vœux du maire

7 mars : Journée Prospective de l'AESMOV au Grand Brugeron à Vigeois

Mars : réunion Orgnac amitié

Mai : Confection de masques

8 mai : Cérémonie au monument

c

13 août : journée Pays d'art et d'histoire

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale poursuit son activité grâce à la contribution des bénévoles qui assurent les permanences à tour de rôle :

Lundi de 14h30 à 16h30

Mercredi de 15h à 17h les semaines impaires

Samedi de 10h à 12h les semaines paires

Les confinements décrétés par le gouvernement à cause du COVID 19 ont quelque peu modifié et impacté le fonctionnement de la bibliothèque. Pendant ces deux périodes de confinement la bibliothèque est restée fermée au public. Son activité a donc été moins importante en cette année 2020.

Le Bibliobus, pour des raisons évidentes dues aux règles sanitaires, est venu à Orgnac une seule fois le 20 janvier ; en revanche deux visites à Tulle à la Bibliothèque Départementale de Prêt ont pu avoir lieu le 10 juillet et le 29 octobre avec quelques restrictions toutefois : 2 seules personnes et seulement 300 ouvrages échangés.

Je renouvelle mes remerciements aux bénévoles qui participent au bon fonctionnement de notre bibliothèque.

La bibliothèque est à la disposition de tous ceux qui souhaitent avoir recours à ce service pour, peut-être, trouver dans la lecture ou l'écoute de la musique du réconfort ou des moments d'évasion, loin de l'actualité si déprimante.

LES AUTEURS ORGNACOIS

Georges FRAY, Orgnacois d'origine et de cœur surtout, nous présente son dernier ouvrage en cours d'impression :

« Les Fleurs du Moyen Age »

Depuis sa retraite, Georges FRAY a écrit plusieurs livres où il met en scène différents sujets historiques situés majoritairement au Moyen Age, sa période de prédilection. Dans son dernier texte il dresse une image plus complète des femmes du Moyen Age s'appuyant sur des documents, sur la littérature et autres découvertes pour parvenir à une vision plus nuancée de leur quotidien. Cette analyse de la condition féminine, de son rôle au sein de la famille et de la société, permet de mettre en évidence un mouvement d'émancipation à partir du XII^{ème} siècle qui n'est pas sans évoquer des résonnances dans notre monde contemporain.

Parmi les nombreux ouvrages écrits par G. FRAY :
« Mirabeau, l'homme privé » 2009
« Femmes célèbres du Moyen Age » 2015
« Les Connétables de France » 2016

LES TRAVAUX COMMUNAUX

TRAVAUX 2020

Malgré toutes les restrictions sanitaires que nous avons dû vivre et affronter (pandémie de la Covid 19), le déroulement et l'avancement des travaux initialement prévus ont pu être réalisés. Nos agents n'ont cessé de travailler et ont pu œuvrer à leurs activités sans discontinuité, tout en respectant les règles d'hygiène imposées, y compris les gestes barrières.

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION ET DE TELECOMMUNICATION :

Suite et fin de l'enfouissement des réseaux dans le bourg. Le suivi est assuré par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, secteur Intercommunal d'Electrification d'Orgnac avec le bureau d'étude Socama Ingénierie. Ces travaux ayant pris du retard (entreprise Contant) n'ont pu être réalisés qu'en Février 2020, alors qu'ils étaient programmés pour le 2ème semestre 2019. Le secteur concerné est l'enfouissement des lignes électrique et téléphonique aux Champs d'Orgnac. Financement au budget 2019, rappel bulletin municipal année 2019.

RENOVATION DE L'EGLISE :

Fin des travaux concernant la 1ère tranche, à savoir la couverture et la maçonnerie. Afin d'assainir au mieux les murs à l'arrière de l'église, toutes les eaux pluviales déversées de la toiture ont été canalisées en souterrain et dirigées dans le réseau des eaux pluviales.

AMENAGEMENT DU BOURG (suite)

Comme cela était précisé dans notre dernier bulletin municipal de Décembre 2019, la deuxième tranche de travaux concerne la mise en valeur et la rénovation du Parvis de l'Eglise. Pour ce faire, des fouilles archéologiques ont été envisagées du fait de l'emplacement proche de l'Eglise : l'Institut National des Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pilote l'opération en définissant les endroits très précisément. Quatre emplacements sont retenus : un premier face au monument aux morts, un second sur le trottoir de l'autre côté de la route, un troisième à l'entrée de la petite porte côté Sud et un quatrième côté Ouest grand portail. Le décapage des quatre endroits précités a eu lieu en Mars 2020 (intervention mécanique de M. Yves Glouton) ; les fouilles devaient démarrer le 16 Mars 2020. Rien ne se fera du fait de la pandémie Covid 19, tout est à l'arrêt. Nous attendrons Juillet 2020 pour enfin voir démarrer ces fouilles, elles dureront 4 journées et se termineront le 23 du même mois. Nous devions être destinataires d'un rapport, qui doit nous donner l'autorisation d'entreprendre les travaux, dans un délai de trois mois. Aujourd'hui, nous sommes le 15 Janvier 2021, nous n'avons toujours rien reçu. Nous sommes tributaires d'une lenteur et d'une lourdeur administrative qui nous pénalisent fortement. Pour rappel, ces travaux d'aménagement auraient dû démarrer en Avril/Mai 2019 pour être inaugurés en Octobre 2019.

VOIRIE : REFECTION DES CHAUSSEES :

Travaux confiés à l'Entreprise Freyssinet/Laligand. Nous indiquions en lecture du bulletin de Décembre 2019, qu'un prévisionnel de travaux avait été établi mais pour cause d'intempéries, ces derniers n'ont pu être réalisés à l'automne de cette année 2019. Ils l'ont été au printemps 2020.

Route de Masmalet : reprofilage avec point à temps : coût 10 642,00€ HT

Route de Theillet : idem : coût : 2 939,00€ HT

Route du Puymirol : reprise du bitume : coût : 1 177,00€ HT

Route des sources (captage des Chaises basses) coût : 2 691,00€ HT

Programme 2020 : réalisation semaine 46

Route du Stade (de la D148 à l'entrée du Stade) coût : 6 309,50€ HT

Route du Stade (du Stade à la D9E2bis) coût : 3 524,00€ HT

Route des Chaises Hautes (de la D148 à la D3) coût : 12 668,75€ HT

Travaux complémentaires de voirie :

Terrassement Route de Masmalet réalisé en Mai 2020 : talutage côté droit en direction du village de Masmalet en provenance des Chaises Hautes (terrain de M. Pierre Faucher), travaux effectués par M. Henri Villeneuve et ce à titre gracieux à l'aide de sa pelleteuse secondé par M. Faucher Pierre avec sa benne. M. Yves Glouton est intervenu pour mettre en forme l'accotement prêt à recevoir les gravats livrés par Entreprise Moury Troche (coût des gravats 781,20€ HT) Le reprofilage de cet accotement en concassées a été assuré par l'entreprise Freyssinet/Laligand pour un coût de 1 830,00€ HT.

EGLISE :

Réfection de la VOÛTE de la NEF :

Suite à un sinistre dû à des infiltrations d'eaux pluviales, la mise en peinture de la voûte en plâtre s'avérait plus que nécessaire. L'opération a nécessité deux interventions dues à une malfaçon causée par l'état du support trop humide et l'application d'une peinture non adaptée : 1ère intervention, semaine 41 /42, 2ème intervention semaine 47. L'Entreprise BLANCHON a assuré ces travaux.

SALLE POLYVALENTE " Paul Comby" des FOMBIARDES :

Mise en peinture des façades avec restauration des avant-toits, des encadrements de fenêtres et traitement des persiennes.

Travaux de peinture : prestataire M. CHAGNEAU Mickaël

Coût :

Salle polyvalente : 18 212,39€ HT, Annexes : 17 138,46€ HT

Dates d’intervention : semaines 44.45.46.47.48.49.

Remplacement des avant-toits en PVC (toiture salle polyvalente)

Prestataire : Entreprise M. GENESTE Thierry

Coût : 2 712,80€ HT

Petits travaux de maçonnerie sur pignon de la salle 3ème âge : réparation d'une fissure au mortier.

Prestataire : Entreprise de maçonnerie MALAGNOUX Alexandre

Coût : 370,00€ HT

RESEAU D'EAU :

Remplacement du Système de Désinfection UV à la station de Comborn :

Le coffret électrique pour le système de traitement UV était défectueux, les deux transformateurs sont hors-services. Après analyse de transmittance et ce en présence de Mr Patrick RUE, agent communal responsable du Service des Eaux, il nous a été proposé un matériel adapté correspondant à un volume traité de 4 m^3 jour. Le système de désinfection UV se compose d'une lampe UV, d'un réacteur UV et d'un coffret électrique avec produits associés.

Coût : 4 235,77€ HT avec fournitures et remplacement

Prestataire : Société Hydrau-elect, intervention semaine 51

RECHERCHE DE FUITES ANORMALES SUR LE RESEAU :

Ces alertes ont conduit notre agent responsable du réseau à avoir recours à un spécialiste détecteur de fuites, équipé d'un appareil à temps de transit (ultra-sons, mesure de débit). Ces dernières mesures seront effectuées sur une semaine, y compris en nocturne de 2h à 5h (moment où il se consomme le moins d'eau). La transmission des données a permis de bien localiser ces fuites et de les colmater. Cette opération a eu lieu en Juillet 2020. Nom de l'intervenant : SAS Julien FAUGERAS Détection.

Coût de la prestation : 480,00€ HT

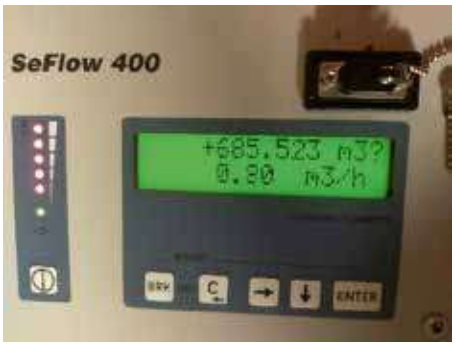

REFECTION DU CHEMIN DE CHADOUZAT :

Pour éliminer le ravinement du revêtement compacté, nos agents ont enterré et fixé au sol des rails routiers de sécurité et ce en légère diagonale, afin de diriger vers le bas-côté cette eau de ruissellement. Au préalable, une intervention de nivellement et de redressage des bas-côtés a été nécessaire : opération mécanique réalisée par M. Yves Glouton.

TABLEAU ELECTRIQUE ANNEXE SALLE POLYVALENTE :

Afin de sécuriser le tableau électrique fixé au mur déjà lézardé, une porte type coffre a été scellée, cette dernière rend le lieu plus sûr et attrayant.

EMPLACEMENT DES CONTAINERS A ORDURES AU CIMETIERE :

Un nouvel emplacement a été conçu pour recevoir un container à ordures à l'entrée du grand portail du nouveau cimetière, il rend plus aisé l'évacuation des déchets.

ACHAT D'UNE ARMOIRE REFRIGEREE

Acquisition d'une armoire réfrigérée positive 2 portes pour remplacer un réfrigérateur à la salle polyvalente pour un montant HT de 1 987.00 €

AUTRES :

A tous ces travaux s'ajoutent, comme chaque année ceux de taille, de tonte, fauchage, débroussaillage ...et entretien régulier de nos captages, nos routes, chemins, espaces verts du lotissement, abords et intérieur du cimetière, pelouse aux abords de la salle polyvalente, abords de la mairie, suivi régulier des aménagements paysagers du bourg. Un suivi et contrôle permanent est nécessaire au bon fonctionnement de la station de relevage du bourg ainsi qu'à l'entretien de la station d'épuration. Nos agents y apportent toute leur bienveillance au quotidien, et s'assurent également du parfait état de nos bâtiments communaux.

Paul FREYSSINET

ORGNAC :

Les yeux posés

Georges Fray

Automne 2020

Pour tenter de reconstruire - ne serait-ce qu'un moment - l'ambiance d'une époque à jamais révolue, je fais route vers la maison qui fut celle de mes parents. C'est comme un besoin. Avec le calme étonnant de ce petit coin de nature domestiquée, je reprends de l'énergie en recevant cette chaleur interne qui me permet de retrouver les joies qui ont enchanté mon cœur.

Il me suffit de poser les yeux sur la verte campagne pour ressentir l'influence du paysage qui m'entoure. Je laisse, alors, resurgir les souvenirs pour en retrouver l'image et mieux les retenir. Ils sont le jardin de ma vie.

Je sais que j'ai été élevé avec des histoires. Le soir, on me faisait lire les aventures de Jean Valjean, de Cyrano de Bergerac, de d'Artagnan. C'est avec eux que j'ai apprécié notre langue et que je me suis préparé aux études. Ces hommes-là étaient des héros qui avaient en commun le sens de l'honneur. Je me demande comment ils vivraient maintenant dans notre monde d'aujourd'hui et s'ils auraient la force de garder leurs principes. Je n'ai pas de réponse.

Mais, un jour, en relatant l'essentiel de la vie de quelques « grandes dames » du Moyen Age, je n'ai pu m'empêcher de penser à des personnes qui demeuraient sur ma terre natale où l'on m'envoyait, lors des grandes vacances scolaires, au contact de la nature, des gens qui vivaient avec elle et des animaux. Ces personnes - des femmes -rendaient visite à ma grand-mère et parlaient de situations dont, enfant, j'étais exclu. Elles appartenaient au même monde des exploitants de la terre et je les revois très distinctement, toujours vêtues de noir. Ni duchesses, ni comtesses bien-sûr, pas même châtelaines, mais nobles dans leurs attitudes, fières dans leur maintien, pures dans leurs gestes. Que pouvaient-elles avoir à se dire pour s'entretenir aussi longuement ? Sans doute évoquaient-elles les temps difficiles, les périodes troublées par les affrontements, les difficultés de gestion de l'exploitation à laquelle elles appartenaient, leurs problèmes personnels ou familiaux. En fait rien de très nouveau sous notre soleil. Mais l'existence du besoin d'échanger ou de rechercher un avis, voire un conseil, justifiaient pleinement ces contacts solidaires.

Voici que j'arrive à destination.

Dès que je franchis la porte d'entrée, l'odeur si particulière des vieilles maisons s'impose immédiatement à moi. Odeur mêlée de renfermé, de poussière, d'humidité et de moisissure venant des murs et du linge trop longtemps délaissé dans les armoires et les placards condamnés par le temps. J'ouvre, tout de suite, les fenêtres et les portes - celle d'entrée et celles des meubles - pour faire circuler l'air et chasser ces émanations qui, malgré mes diverses interventions, persistent parfois avec obstination.

L'été possède ce pouvoir sur moi que je crois cette saison facile, légère, sans contraintes : la maison va renaître et accepter de se mettre à l'unisson. Et, comme par enchantement, l'odeur disparaît au bout de quelques jours. La maison reprend vie : les persiennes restent ouvertes, le linge flotte au vent, des amis viennent et les senteurs puis les saveurs d'un déjeuner font oublier les premières impressions. C'est que cette maison a de la mémoire : elle sait qu'elle a abrité une famille et qu'elle a participé à de nombreuses réjouissances. Alors, elle est disposée à accompagner ce cycle de vie consistant à retrouver un passé qui n'est pas oublié, simplement constitué par le pantalon que l'on aimait, la vieille chemise en velours, le pull des longues soirées ... Elle est l'amie fidèle, la confidente de moments importants, le témoin muet de joies et de peines, un membre de la famille. Elle est celle que l'on retrouve le temps fugace de quelques jours et qui s'ouvre sur les souvenirs. Par quel mystère vit-elle ainsi en moi toute l'année alors que je ne fais qu'y passer si peu de temps ? C'est qu'en réalité, il n'y a aucun mystère. Avec elle, ressurgissent mes premières sensations d'enfant. Il me semble que le soleil me traverse encore le front, que je perçois la douceur des soirées d'été, que je découvre de nouveau les couleurs du monde. J'entends le bruit des départs aux champs, les appels des ouvriers, les cris des animaux. C'était l'époque du morceau de lard écrasé entre deux tranches de pain, du fromage frais et de la pomme rouge.

C'était l'époque où l'on savait s'attarder et se laisser aller à la rencontre de l'autre pour lui parler ou, mieux, pour l'écouter. C'était l'époque des journées de battage du blé et des soirées festives qui s'en suivaient.

C'est peut-être à cela que la vie tient en partie : les années ont passé, de plus en plus vite, les jours se sont écoulés comme du sable entre les doigts mais nos empreintes ont laissé des souvenirs merveilleux permettant de lutter contre le temps qui, lui, n'appartient à personne et fuit. Je sais que les mêmes couleurs seront présentes sous le même soleil, que les cèpes perceront encore sous les fougères et que la terre continuera à ronronner avant le grand sommeil de l'hiver pour se réveiller au printemps dans les frissons des vents du nord et les éclairs de lumière vive.

Souvent, mon esprit bondit d'un sujet à l'autre, passant d'une rencontre à un prochain rendez-vous, d'un problème quelconque à une solution possible. Alors, pour m'aider à réfléchir, je dirige mon regard vers les sapins plantés par mon père. Ils ont, sur moi, un rôle apaisant par leur attitude majestueuse. Leur constante présence semble monter la garde avec leurs troncs s'élevant vers le ciel, ressemblant à de grands bras levés vers l'azur en un geste d'appel et d'amour.

Et, en automne, je retrouve avec un plaisir inouï les couleurs qui s'embrasent toujours sous le même soleil faisant éclater l'or des peupliers, le jaune pâle des châtaigniers, la rousseur des hêtres, tous ces menus trésors qui bordent les près et les champs. Il me semble qu'ils m'accompagnent en silence, en amis fidèles, m'aidant, par leur seule présence, à remettre les pas dans les pas d'autrefois.

Ah ! cette Corrèze ! Elle me bat aux tempes, elle palpite dans mes poumons, elle bouillonne dans mes veines qui transportent des centaines d'années de sang corrézien ! Elle est ce lien sacré que mes parents ont choisi pour leur voyage d'éternité et l'endroit où le châtaignier et le chêne se contemplent d'une amitié séculaire.

Il y a tout cela. Et il y a la vie, la terre, l'eau.

La terre permet la vie mais c'est l'eau qui donne la vie à la terre. Au nord du département, naissent la Vézère, la Corrèze, la Creuse, la Vienne et encore d'autres rivières aux appellations évocatrices comme le Bradascou, la Diège, la Luzège, la Triouzoune ... Tous ces noms singuliers « sonnent haut et fort » comme Peyrelevade, Sornac, Saint-Merd-les-Oussines, Tarnac, Villevaleix et les énigmatiques Taphaleschat et Toy-Viam. Et puis, tout cet arrière-pays de landes, de tourbières, de lacs, de puys, d'églises, de châteaux comme s'il fallait encore se défendre des loups, des Sarrazins, des Anglais ... Tout ce décor renoue avec des souvenirs qui étaient demeurés imprécis et qui, désormais, se colorent d'authenticité.

Je vais parfois marcher, le matin dans la forêt qui s'étend en direction du nord. A mesure que je m'enfonce dans le cœur du paysage, il me semble que la campagne devient plus verdoyante et c'est avec une sorte de recueillement que je contemple la beauté de mon pays natal. L'amour de la· patrie n'est pas une abstraction isolante et démodée : c'est une réalité quasi charnelle, où je trouve les racines profondes de cette terre, de cette forêt, de ces villages. A droite, à gauche, si profond que puisse fouiller le regard, je ne vois que du vert, rien que du vert : verte la mousse près d'une source, verte l'écorce des vieux arbres, vertes les feuilles innombrables qui miroitent et changent de nuances aux caprices de la lumière.

Je reste là, assis sur une vieille souche, à écouter battre le cœur puissant de la forêt. Jamais, peut-être comme au moment où la lumière ruisselle à travers les ramures et baigne les feuilles, je ne l'ai sentie aussi vivante, aussi vénérable de toutes les saisons antérieures, soulevée vers sa jeunesse inépuisable, renouvelée à chaque nouveau printemps. Mes yeux ne se lassent pas de ce paysage et, chaque fois que je lève la tête, je vois le bleu du ciel, d'un plein ciel, splendide et serein, là-haut, sur le frémissement des arbres.

J'ai connu, autrefois, de grands châtaigniers qui bordaient le chemin de traverse conduisant aux champs. Aujourd'hui, il n'en reste que deux ou trois imposants squelettes aux troncs déchirés et aux branches dénudées. Au fur et à mesure que j'avance, je découvre désormais des alignements inattendus de noyers et de pommiers. Cette irruption de la volonté humaine, réfléchie et souhaitée, ressemble à un couloir de lumière qui met de l'ordre dans les choses comme dans les idées et permet de voir plus clair plus loin. Moments fugitifs qui ne durent pas et dont il ne reste rien si je ne prends pas la peine de les fixer par la mémoire de l'écriture.

Alors, je couche sur le papier tout ce qui me tient à cœur. Les rouages du passage sur terre : le cocon de l'enfance, les premières découvertes, les purs espoirs, les règles présentées comme immuables et qui ne le sont pas, la confrontation aux vraies lois du monde, les illusions perdues, l'expérience de ce qui compte vraiment dans une vie, la peur d'en être privé. Puis, vient l'heure des bilans : trouver sa place, comprendre ce que l'on est, rencontrer les autres, agir en conviction, ne dire que ce que l'on croit. Au terme d'une vie surgissent souvent des évidences car l'écume des jours se dissipe et l'on discerne mieux l'essentiel et ce qui fut le plus précieux.

Le plus dur, quand on vieillit, c'est de constater le vide qui se fait autour de soi. Pour moi, le meilleur est passé depuis longtemps et il ne reste que le souvenir de ceux que la vie m'a enlevés.

Je ne les oublie pas et, à tous, je pense souvent.

J'ai autant besoin du reflet de ces disparus que de lueurs d'espoir et, lorsque je vais m'incliner sur la tombe de mes parents, c'est un moment de paix que je ressens. Chaque fois, j'entends le silence, ce silence unique qui recouvre l'enfilade des monuments et des noms. Là, je perçois la puissance lumineuse de ces lieux où les querelles du temporel sont insignifiantes car tout est dit. Là, ambition et vanité n'ont pas leur place.

Ailleurs, le spectacle continue ...

LE RECENSEMENT

Objectif Citoyen !!!

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :
http://www.service-public.fr
En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement, ou dépôt sur votre espace sécurisé, et doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'insertion systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Centre du service national de Limoges
88 rue du pont Saint-Martial – CS 93220
87032 Limoges Cedex 1

Tél : 09 70 84 51 51

LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB ATHLETIQUE ORGNACOIS

UNE PARENTHÈSE SANITAIRE, AUX EFFETS DÉVASTATEURS, POUR LE C.A. ORGNACOIS

Alors que la saison 2019-2020 du Club Athlétique Orgnacois préparait son épilogue, le bilan sportif à mettre à l'actif du « coach » Lionel AUMAITRE et de ses protégés paraissait, somme toute, honorable.

L'accession en 2ème série territoriale bien digérée, avec une 7ème place au classement synonyme, « en temps normal » de maintien, ponctuée par une dernière victoire flatteuse enregistrée le 1er mars sur le stade de Bagatelle à LUBERSAC, ne parvenait cependant pas à dissiper la diffusion en boucle d'une petite musique de fond, ressemblant fort à un chant du cygne.

Emportée par un tourbillon viral nommé COVID 19, l'activité sportive était brutalement mise entre parenthèses par décision gouvernementale le 17 mars et pour une période de confinement inédite jusqu'au 11 mai. Pendant cette longue interruption, la réception du C.A.P.O LIMOGES, programmée le 22 mars en clôture du championnat, ainsi que la participation au challenge Nouvelle Aquitaine (compétition réservée aux non qualifiés) disparaissaient implicitement du calendrier, frappées d'annulation.

Le championnat domestique mis à l'arrêt, en queue de poisson, diraient certains, les orgnacois n'imaginaient pas, en ce mois de mars, l'ampleur du désastre futur, causé par cette pandémie.

Outre les conséquences d'un isolement contraint et généralisé, générateur de traumatismes professionnels, sociaux ou familiaux les valeurs communément véhiculées par notre discipline, de solidarité, convivialité et partage étaient parallèlement mises à mal, avec des conséquences, pas encore, totalement quantifiables.

Nombreux furent ceux qui, par la force des choses, décrochèrent inconsciemment, perdant tout lien social avec leur environnement habituel. Certains découvrirent de nouveaux centres d'intérêt. D'autres en profitèrent pour redéfinir les contours de leur cadre familial…

Tant est si bien que le 14 août, après cinq longs mois et demi de séparation et d'inactivité sportive la très grande majorité de l'effectif noir et blanc désagrégé, décidait de ne pas reprendre le chemin des vestiaires pour fouler à nouveau la pelouse du stade Jean DANDALEIX. Les défections ou autres désistements de toute nature s'étaient en effet additionnés au fil des semaines, sans qu'aucune éclaircie ne semble pointer à l'horizon.

A une semaine de la reprise de la saison 2020-2021, le C.A.O était exsangue. Conscient de l'incapacité à constituer une équipe apte à s'engager dans un marathon d'une vingtaine de matchs sans visibilité, le dernier carré de combattants orgnacois était conduit dans l'urgence et la douleur, à prendre son destin en main. Un choix cornélien s'imposait, pour la première fois de son histoire, au Club Athlétique Orgnacois : soit une reddition sans condition, entrainant la mise « en sommeil » du club, pour une mort clinique annoncée soit une tentative de sauvetage « en haute mer », en se rapprochant d'un club voisin, pris lui aussi dans la tempête.

Une bonne expertise du tissu rugbystique territorial conduisait ainsi « la cellule de crise » du C.A.O à prendre attache auprès du R.C LUBERSAC. Les difficultés communes aux deux entités, en termes d'effectif notamment, conjuguées aux nombreuses similitudes structurelles favorisaient la bonne tenue des travaux engagés lors de la réunion de « la dernière chance », le 12 septembre dernier. Immédiatement et sans ambages, le principe de créer un rassemblement était adopté à l'unanimité. Le « CLUB LUBERSAC-ORGNAC » venait de naitre.

Une parité parfaite et exemplaire s'instaurait immédiatement dans le fonctionnement de la nouvelle entité, avec une répartition équitable des couleurs, des sites d'entraînements et de réception des matchs. Avec une seule séance commune, les « luborgnacois » effectuaient leur premier déplacement à CÉNAC-et-SAINT-JULIEN en Dordogne, le 20 septembre. De leur périple, ils ramenaient un point de bonus défensif encourageant, fruit d'une courte et frustrante défaite, sur le score de 10 à 7. Les quatre rencontres suivantes rassuraient les hommes du duo AUMAITRE-MARTINS, quant aux orientations choisies. Une montée en puissance aussi rapide qu'inespérée laissait même entrevoir des jours radieux. Les victoires simples à AMBAZAC (28-7) puis bonifiées contre TREIGNAC (28-7), LES FEUILLARDIERS (27-7) et SAINT-GERMAIN-LES-BELLES (41-5) plaçaient même provisoirement le rassemblement sur une excellente trajectoire, synonyme de première place de la poule, à égalité de points avec SAINT-PRIEST-DE-GIMEL.

Malheureusement une deuxième vague virale venait interrompre cette dynamique. Une nouvelle mesure de confinement était mise en place du 29 octobre au 15 décembre. L'obligation de se soumettre, à un couvre-feu de 21H à 7H du matin au-delà de cette date et pour une période supplémentaire allant jusqu'au 20 janvier ne laissait toutefois augurer rien de bon, quant à la reprise de la compétition.

Les premiers résultats des mesures sanitaires engagées, débouchaient début décembre, sur un constat positif avec des perspectives encourageantes. Une reprise potentielle du championnat le 24 janvier prochain était même envisagée. Certaines indiscrétions laissaient entendre, çà et là, que des phases finales de Ligue ainsi que des Finales de Terroir seraient, pourquoi pas, envisageables…

Sauf que, la COVID 19 rappelait inexorablement tout le monde à la prudence et la modération. Le nombre de contaminations connaissait un ralentissement dans sa décélération… De nouvelles interrogations se faisaient jour. L'expectative était donc à nouveau de mise.

Dans ces conditions pour le moins exceptionnelles, les présidents, dirigeants et joueurs du CLUB LUBERSAC-ORGNAC s'associent aujourd'hui, dans un même élan, pour vous présenter leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur retrouvé, pour cette nouvelle année 2021, en souhaitant à chacun de retrouver, au plus vite, une vie « normale ».

Amitiés sportives,

Christian DANDALEIX.

SAISON 2020 – 2021 - CLUB LUBERSAC ORGNAC

Au premier rang, de gauche à droite : MARTINS Raoul (Entraîneur R.C.L), SAGNE Émilien (C.A.O), MADUPUY Arnaud (C.A.O), LUGIN Théo (R.C.L), DARLAVOY Nicolas (R.C.L), REYSSIE Anthony (C.A.O), DEJONGHE Cédric (C.A.O), ROCAMORA Mickael (C.A.O), NANOT Aymeric (R.C.L), SADARNAC Christophe (R.C.L), GOUDAL Gaëtan (C.A.O), DANDALEIX Christian (Président C.A.O).

Au deuxième rang, de gauche à droite : FAUREL Jean-Pierre (Vice-président C.A.O), DELPIT Morgan (R.C.L), COLOMBEAU Julien (R.C.L), PASCAREL Jérôme (C.A.O), GEORGE Édouard (R.C.L), BORIE Thibault (R.C.L), LABONNE Baptiste (C.A.O), MONTET Florient (R.C.L), JUILLE Yoann (R.C.L), COLOMBEAU Nicolas (R.C.L), MAZEAUD Pierre (Président R.C.L), BESSE Nicolas (C.A.O), BEDUNEAU Simon (C.A.O), RENAUDIE Annabelle (Dirigeante R.C.L), ASTIER Marion (Dirigeante R.C.L), VAREILLE Olivier (Vice-président R.C.L), AUMAITRE Lionel (Entraîneur C.A.O).

Au premier rang, de gauche à droite : DANDALEIX Christian (Président C.A.O), CHARRIERAS Christophe (Soigneur CAO), JOYE Thomas (C.A.O), CROS Rémi (R.C.L), FAUCHER Flavien (C.A.O), VINOT Bastien (C.A.O), MOUGEOTTE Olivier (C.A.O), GOUDAL Gaëtan (C.A.O), MAZEAUD Pierre (Président R.C.L), DUMAS Baptiste (R.C.L), LUGIN Théo (R.C.L), MADUPUY Arnaud (C.A.O), RENAUDIE Jean-Claude (Dirigeant R.C.L), RENAUDIE Annabelle (Dirigeante R.C.L).

Au deuxième rang, de gauche à droite : FAUREL Jean-Pierre (Vice-président C.A.O), MARTINS Raoul (Entraîneur R.C.L), DARLAVOY Nicolas (R.C.L), BORIE Thibault (R.C.L), DELPIT Morgan (R.C.L), REYSSIE Anthony (C.A.O), COLOMBEAU Julien (R.C.L), COLOMBEAU Nicolas (R.C.L), PASCAREL Jérôme (C.A.O), VALADE Clément (C.A.O), LABONNE Baptiste (C.A.O), BESSE Nicolas (C.A.O), JUILLE Yoann (R.C.L), GEORGE Édouard (R.C.L), BEDUNEAU Simon (C.A.O), NANOT Aymeric (R.C.L), SADARNAC Christophe (R.C.L), BLONDY Emmanuel (R.C.L), ASTIER Marion (Dirigeante R.C.L), LAJOIE Ludivine (Dirigeante R.C.L), AUMAITRE Lionel (Entraîneur C.A.O), VAREILLE Olivier (Vice-président R.C.L), ANTIN Philippe (Dirigeant R.C.L), CROUSILLAC Chantal (Dirigeante R.C.L).

Sont absents des deux photos : BLONDY Guillaume (R.C.L), DUMAS Clément (R.C.L), FAUCHER Loann (C.A.O), GLOUTON Anthony (C.A.O).

CLUB ORGNAC AMITIE

Une année 2020 marquée par des dispositions règlementaires liées au Covid-19.

Difficile de rendre compte des activités de notre association que le confinement imposé a pratiquement rendu blanches ou presque. Nous avons respecté les gestes barrières et les consignes que la Préfecture nous a régulièrement rappelées.

Toutes nos activités ont ainsi été annulées : scrabble, belote, atelier informatique, repas au restaurant, réunions goûter, petits voyages...Notre volonté était de ne pas exposer nos adhérents, leurs familles et amis à ce dangereux coronavirus.

Merci à tous nos adhérents pour la confiance engagée avec la cinquantaine de cotisations versées à Génération Mouvement Fédération de la Corrèze. Nous y conservons ainsi toute notre place pour jouer un rôle essentiel dans la lutte contre l'isolement que peuvent connaître certains de nos adhérents.

Merci à la municipalité pour son aide financière précieuse et la mise à notre disposition à la mairie de salles nécessaires à nos différentes activités. Merci de l'aide apportée par les employés municipaux pour la mise en place et rangement des tables lors de nos rencontres à la salle polyvalente (le poids des ans de nos adhérents limitant certaines tâches !).

Merci à toutes celles et ceux qui ont favorisé le maintien du moral de plusieurs de nos adhérents par quelques appels téléphoniques ou messages internet...cela a été une attention très appréciée dans le contexte du confinement. Il nous faudra développer ce type de communication sans modération !

La date du **jeudi 12 mars 2020** a marqué les nombreux adhérents présents lors de cette après-midi à la salle polyvalente. Le confinement n'était pas encore imposé et nous avons ainsi tous pu échanger (sans le port du masque !) : l'humour de chacun a permis de découvrir avec plaisir de nombreux "jardins" méconnus et plus ou moins cachés

Notre association est ainsi riche d'expériences que nos anciens n'ont pas encore totalement dévoilées. La reprise de nos activités nous permettra d'en découvrir davantage.

Au plaisir de vous accueillir toujours plus nombreux dans notre club Orgnac Amitiés.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2021

Le Président, Jean-Pierre DUBERNARD

L 'ANNEE 2020 DU COMITE DES FETES

Nous vivons une année très spéciale et éprouvante !
En raison de la situation sanitaire que nous subissons depuis mars 2020, le Comité des Fêtes n'a pas pu dérouler son programme prévu. Nous avons été amenés à annuler toutes nos manifestations par obligation et pour la protection de chacun.

Une assemblée générale se déroulera en 2021 dès que ce sera possible. Le Comité des Fêtes fera appel à tous les Orgnacois et souhaiterait vous accueillir nombreux.
Un nouveau bureau sera formé et la décision d'un calendrier pour les manifestations à venir sera délibéré.

Au seuil de l'année 2021 nous formulons des vœux pour une meilleure année où nous nous retrouverons tous. Que chacun se protège et garde la santé !

La présidente
Brigitte PASQUIER

La secrétaire
Raymonde DUCLOUX

Vivement que nous puissions retrouver ces moments conviviaux…

LA PETITE BELETTE – EPICERIE/CAFE ASSOCIATIVE

Septembre **2020**, sept habitants d'Orgnac sur Vézère se réunissent pour créer et s'investir dans le projet de « La petite belette » épicerie/café associative qui s'installera au 36 le Bourg à Orgnac sur Vézère dans la maison qui accueillait déjà, en **1920**, l'épicerie de Mme et Mr Belette, épicerie qui existera jusqu'en 1970.

« La petite belette » est un projet issu d'une démarche citoyenne, désintéressée, et collective dans une volonté de redynamisation de notre petit village, mais aussi de développement de l'économie locale par la collaboration avec les producteurs locaux. Conscients des enjeux de ce commerce, tant pour l'économie locale que pour la vie sociale du village, nous avons à cœur de proposer un service de proximité répondant au mieux aux besoins de l'ensemble des habitants.
L'épicerie se veut avant tout un espace accueillant et convivial, proposant des produits de consommation courante de qualité aux prix les plus justes. Le petit coin café, qui prendra ses aises en extérieur dès les beaux jours, donnera la possibilité de se rencontrer autour d'un verre.

Ce nom choisi pour appeler notre nouvelle épicerie est bien-sûr un hommage à la famille Belette qui a œuvré dans ce commerce pendant de si longues années.

Pour réfléchir à ce projet avec vous tous, habitants d'Orgnac, nous avons distribué un petit questionnaire qui permet à chacun de préciser ses envies, ses idées, ces remarques. Nous comptons sur vous pour le remplir et nous le faire parvenir soit en le déposant au 36 le Bourg, soit à la mairie, soit par mail à lapetitebelette19@gmail.com.

Et vive le printemps qui verra l'ouverture de notre boutique !

La petite belette : Projet d'épicerie/café à Orgnac sur Vézère

…. Faire vivre notre petite commune, recréer du lien social, mettre en avant les producteurs et entrepreneurs locaux, proposer des produits de qualités accessibles à tous et toutes, le tout dans un esprit convivial et bienveillant…

Une petite équipe s'est formée afin de donner corps à ce projet et souhaite organiser une réunion d'information pour vous le présenter, échanger et partager vos questions et suggestions. Nous avons hâte de vous rencontrer.

La situation actuelle ne permettant pas de fixer pour le moment une date de réunion, voici un petit questionnaire pour nous aider à préparer la suite. D'avance merci pour votre participation et au plaisir d'en discuter bientôt de vive voix.

Les membres fondateurs de l'association « La petite belette »

36 Place de l'Eglise, à Orgnac sur Vézère

Questionnaire

à déposer au 36 Place de l'Eglise ou à la mairie

Quels types de produits aimeriez-vous trouver à La petite belette ?

Viendriez-vous y chercher le pain, le journal ?

Quels jours et horaires d'ouverture vous semblent les mieux adaptés ?

Quels autres services souhaiteriez-vous trouver dans ce lieu ?

Aimeriez-vous être adhérent pour aider au fonctionnement de l'épicerie ?

Vos suggestions :

Vos coordonnées :

QU'EST-CE QUE L'ANACR ?

L'**Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance** (ANACR) est une association d'anciens combattants regroupant des résistants et des militaires des Forces françaises libres(FFL). Fondée en mars 1945 par d'anciens membres des Francs-tireurs et partisans, l'une des principales composantes des Forces françaises de l'intérieur(FFI), l'association s'ouvre en 1952 à tous les anciens combattants de la Résistance intérieure et de la France libre, et prend son nom actuel.
Une **Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance** créée en 1993 auprès de l'ANACR contribue à entretenir la mémoire de la Résistance et de ses acteurs malgré le temps qui passe et la disparition de nombreux survivants. Aujourd'hui, ces 2 associations sont regroupées pour ne faire plus qu'une sous le nom d'**Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance.**

L'ANACR 19, présidé par Bernard Delaunay, compte plusieurs comités locaux dont celui du secteur d'Objat.

Le Comité ANACR du Secteur d'Objat est créé en 1976 sous l'impulsion de Pierre dit « Jo » Guérin, son 1er président. En 2003, ce dernier cède son fauteuil à Claude Gauthier qui démissionnera pour raisons de santé en 2015.

Depuis, ont été élus 3 co-présidents, « Amis de l'ANACR », chacun représentatif de sa commune. Yves Ponthier à Objat, Serge Maury à Vignols et Voutezac et Christine Gauthier-Bravard à Orgnac sur Vézère.

Le Comité ANACR du secteur d'Objat participe régulièrement à plusieurs manifestations chaque année.

2020 restera l'année des restrictions, donc les sorties furent limitées. Néanmoins, nous nous sommes déplacés en comité restreint et avec l'accord de notre président départemental ainsi que des maires des communes concernées aux commémorations suivantes :

16 février au Pont-Laveyras commune de Beyssenac, 5 avril à la stèle de la Garédie commune de Vignols, 18 avril à la stèle du Saillant de Voutezac, 8 mai à Orgnac sur Vézère, 9 juin à Tulle, 18 juin et 14 juillet à Objat, 15 août à Brive, 1er et 11 novembre à Objat, Orgnac sur Vézère, Vignols et Vigeois.

Malheureusement, le comité déplore la perte de deux de ses membres. Notre ami Raoul Dandaleix d'Orgnac, membre du conseil d'administration et adhérent de la 1ère heure. Henri Gounet de Vignols, ex secrétaire du comité d'Objat et ex vice-président du conseil départemental de l'ANACR.

En septembre nous recevions enfin notre nouveau drapeau.

Le bureau se compose ainsi :

Co-présidents : Yves Ponthier, Serge Maury, Christine Gauthier-Bravard.

Secrétaires : Alain Dargery, Thomas Laval.

Trésorières : Monique Touron, Annie Jarrige.

Porte-drapeaux titulaires : Philippe Bravard, Emilian Blanchard.

Porte-drapeaux suppléants : Yves Ponthier, Serge Maury, Alain Dargery.

L'Assemblée Générale 2021 se tiendra à la mairie d'Objat le dimanche 28 février.

Renseignements au 06.09.04.86.53 ou au 06.50.81.81.50. Site internet : http://www.anacr-objat.fr/

Raoul DANDALEIX

SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE D'ORGNAC SUR VEZERE

En raison du COVID 19 qui a touché notre département courant mars 2020, l'assemblée générale ordinaire de la société communale des chasseurs s'est déroulée le 7 Août 2020 à la Maison de la Chasse. Au cours de celle-ci, le bureau a été reconduit à l'identique. Cette saison, l'association est constituée de 29 adhérents.

Sur le plan cynégétique, la saison 2019-2020 a été excellente avec 19 sangliers et 25 chevreuils prélevés et également quelques renards.

Après le silence du confinement et celui de la fermeture de la chasse, des coups de feu ont à nouveau résonné dans la campagne orgnacoise pour débuter cette saison 2020-2021, saison qui a bien commencé avec 24 sangliers et 8 chevreuils déjà prélevés au 15 Novembre 2020.

En cette période de ré-confinement, les chasseurs de grands gibiers sont autorisés, sur arrêtés préfectoraux, à reprendre leurs fusils depuis le 7 novembre 2020, et ce, tout en continuant à respecter les gestes barrières et la règlementation qui découlent de cette dérogation. Rappelons que seul, l'acte de chasse est autorisé, le côté festif et convivial de la chasse est interdit.

Afin de respecter le protocole sanitaire mis en place par le gouvernement, la société communale des chasseurs a mis à disposition de ses adhérents : masques, gel hydroalcoolique et produit désinfectant.

Suite aux mesures prises par le gouvernement, la société de chasse n'a pu réaliser dans l'intégralité ses manifestations, ce qui a eu un impact sur le bilan financier. Un effort financier exceptionnel a été demandé aux adhérents et voté à l'assemblée générale.

La société de chasse remercie tous les participants et bénévoles qui ont participé aux manifestations suivantes :

• **le réveillon du 31 décembre 2019**, préparé et servi par l'équipe de la société de chasse dans une ambiance festive réalisée par notre animateur local.

En raison du COVID, le réveillon du 31/12/2020 est d'ores et déjà annulé.

• **le concours de belote** du 7 mars 2020 a réuni quarante-huit participants, un lot de valeur étant gagné par chacun. Félicitations à l'équipe MARSAC qui remporte la première place.

Cette soirée conviviale a été clôturée par une soupe à l'oignon.

• **le repas du 1er mai 2020**: La traditionnelle journée du 1er mai composée du casse-croute le matin et du repas le midi n'a pu être réalisée en raison des mesures gouvernementales.

Nous espérons que cette manifestation puisse repartir en 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui contribuent au bon fonctionnement de la société communale, sans oublier les propriétaires terriens qui nous accordent leur confiance en nous permettant de pouvoir profiter pleinement de notre passion.

Pour conclure, le Président, le bureau et ses membres adhérents vous présentent à toutes et à tous, ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

Le Président,
P. LEYMARIE

Décès d'un ancien chasseur :

En cette fin d'octobre 2020, la société de chasse communale a été frappée par la disparition brutale de Jason VALETTE, jeune orgnacois de 25 ans.
Nous n'oublierons pas les bons moments de chasse passés en sa compagnie. Jason détenait le record du plus gros sanglier tué.
La société de chasse communale adresse ses sincères et attristées condoléances à Jérôme, Audrey et Emilie.

Calendrier des manifestations prévues

6 Mars 2021 : concours de belote à la maison de la chasse avec de nombreux lots de valeur.

1er Mai 2021 : traditionnel repas, avec casse-croute le matin, à la maison de la chasse.

31 décembre 2021 : réveillon de la Saint-Sylvestre à la salle polyvalente d'Orgnac/Vézère

ASSOCIATION DE CHASSE « ORGNAC PROPRIETAIRES »

Assemblée générale du 14 Août 2020

L'assemblée générale de l'association de chasse « Orgnac Propriétaires » s'est tenue le 14 Août 2020 à 17 heures à la cabane de la Chapoulie.

26 membres constituent l'association, 22 adhérents étaient présents, 4 excusés

A l'ordre du jour :

1- examen de l'année de chasse écoulée :

La saison de chasse 2019/2020 a été moyenne dans l'ensemble…

- les colliers chevreuils (14) ont été utilisés.

- de nombreux sangliers abattus.

- soixante faisans de tir ont été lâchés dans la nature. Environ 20% ont été retrouvés par les chasseurs, le reste a été malheureusement victime de la maladie ou de la sauvagine. Quelques- uns, peu nombreux, souvent solitaires, ont cependant été observés au cours de l'été.

2 - compte rendu moral et financier : la subvention communale, la vente des cartes et les manifestations festives ont permis d'obtenir des comptes tout à fait satisfaisants.

3 - élection du nouveau bureau : le bureau est reconduit dans son intégralité.

4 - préparation de la saison de chasse 2020/2021 :

- faisans : 3 lâchers de 10 auront lieu au cours de l'automne 2020 :

05 Septembre, 16 Octobre, 18 Décembre.

- colverts : la chasse du colvert sera ouverte au cours de la saison de chasse 2020-2021. Ces derniers sont peu nombreux malgré les lâchers des années précédentes. L'expérience ne semble pas satisfaisante au niveau de la commune. Il serait intéressant de connaitre l'analyse de la fédération à ce sujet …

- les chevreuils semblent moins nombreux que les années précédentes mais seules les battues organisées confirmeront cette observation. Peut-être un inventaire en fin de saison serait plus significatif, pour la délivrance des colliers, que les superficies de chasse ?...

- la population de sangliers semble en diminution sur le territoire de la commune mais des Hardes sont signalées à la périphérie. Les dégâts occasionnés aux cultures sont restés mineurs.

- en vue de la protection du lièvre, ce dernier est limité à une seule prise par chasseur et par jour de chasse.

- les lapins de garenne sont en régression sensible (virus VHD) : il serait sans doute nécessaire de pratiquer des reprises pour une vaccination annuelle. La totalité des lapins devrait être vaccinée pour une véritable efficacité, ce qui parait difficile pour le lapin de Garenne… On s'oriente donc vers sa disparition...

Les renards nombreux et la sauvagine diverse posent problème. Les battues organisées (17 renards abattus) ne parviennent pas à réduire de manière significative les populations…

5 - fixation du prix des cartes : le prix des cartes reste fixé à 40€.

6 – manifestations festives : 2 repas avaient été prévus lors de la dernière assemblée générale à l'intention des chasseurs et de leurs amis.

Par leur nombreuse assistante (90 convives environ) ces manifestations festives contribuent à renforcer les liens communaux et la solidarité avec les communes environnantes.

Il n'est pas possible de prévoir ce jour, pour l'année à venir, des dates pour les prochains repas (Covid19). Une nouvelle réunion pourrait avoir lieu en cours d'année si à nouveau l'autorisation de réunion était accordée…

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures.

Rappel : la chasse étant un élément essentiel de la ruralité, le comportement des chasseurs ne doit laisser aucun doute sur leur convivialité et la protection de la nature. Il est enfin rappelé à ces derniers qu'ils doivent faire preuve de courtoisie avec les propriétaires et les promeneurs, éviter de s'introduire dans les espaces où paissent des troupeaux (vaches, moutons, chevaux) et de ne pas oublier de refermer les clôtures après passage…

Saison 2020/2021 : au 25/01/2021

11 Chevreuils abattus.

13 Renards éliminés au cours de battues

1 Sanglier tiré sanitaire livré à l'équarrissage

Le président rappelle à tous les chasseurs (gros et petit gibier) le respect des gestes barrières et des consignes autres en vue de leur protection et de leurs contacts pour combattre et éliminer le vilain virus.

Protégez-vous tous et à bientôt, j'espère, pour des retrouvailles heureuses !...

Le Président : Yves SAGNE

LES AMIS DE L'EGLISE SAINT MARTIAL D'ORGNAC SUR VEZERE (AESMOV)

https://eglisedorgnac.pagesperso-orange.fr https://www.facebook.com/AESMOV

I – Activités 2020

1 – Bilan des 7 jeudis du patrimoine à Orgnac

Organisées pour la première fois les 9 juillet, 16 juillet, 23 juillet, 30 juillet, 6 août, 13 août et 20 août, ces activités avaient pour objectif principal de participer financièrement à la restauration de l'église mais aussi, de faire connaître notre association tout en contribuant modestement à l'animation estivale de la commune.

Quatre activités étaient proposées aux participants :

- En matinée : randonnée pédestre de 8 à 10 kilomètres.
- Les après-midi après 17heures : visite guidée de l'église, promenade des ruisseaux autour du bourg (2-3 kilomètres) et enfin pour les enfants un atelier couture.

Elles se sont déroulées, dans le contexte particulier de la crise sanitaire (COVID 19), sous un beau soleil mais avec parfois de très fortes chaleurs. Des masques et du gel hydro alcoolique étaient à la disposition de tous, à l'église et à l'ancienne forge.

124 participants ont été recensés (certains sont venus plusieurs fois). Le jeudi 13 août, l'inauguration du livret pour enfants par le Pays d'art et d'histoire et la municipalité, avec l'intervention de Marcel Belette représentant notre association, et la visite du Château de Comborn avec Jean-Pierre et Régine Bernard a amené une bonne fréquentation.

L'organisation et le suivi des activités étaient assurés par Dominique Dandaleix avec Francine Mespoulhès à l'intendance, aidées par Christine et Philippe Bravard, Andrée et Christian Fridman, et le soutien de la mairie.
Une collation (boissons fraiches et gâteaux) fut proposée à la fin des randonnées et animations. Les chemins de randonnées déjà balisés ont été nettoyés par la mairie. La promenade des ruisseaux a été conçue et aménagée par René Debest.

Les randonneurs du jeudi matin

• *Les randonnées du matin* furent dirigées par Marcel Guyet avec l'aide d'Andrée et Christian Fridman, Danièle Chatandeau, Christine Gauthier-Bravard. Des intervenants extérieurs apportèrent toute leur compétence sur l'histoire du maquis dans le Vaysse (Yves Ponthier), sur l'histoire du Château de Comborn (Régine et JP

Bernard) et sur « la vie économique d'Orgnac, d'hier et d'aujourd'hui » (écrits de Marcel Villeneuve).

• En fin d'après-midi, Jasmine Comby et son équipe (Milena Loubriat, Mireille Allemandou, Christian Fridman, François Comby) assurèrent *les visites guidées de l'église*, René Debest puis Danièle Chatandeau, *les promenades des ruisseaux* et Cécile Pouget, *les ateliers couture*.

Au final, et en comptant la vente des livres et cartes postales, le bénéfice total a été de **246.48 €**, une contribution certes modeste pour la restauration de l'église mais qui témoigne d'un bel exemple d'engagement bénévole : un grand merci à tous, membres de l'association, familles, amis, et intervenants.

Une belle initiative à renouveler !!

2 –Autres activités

- Nettoyage de l'église le 1er juillet

- Edition par l'association d'un **Guide de visite** de l'Eglise Saint-Martial (en deux versions Français et Anglais). Il est à la disposition de tous les visiteurs à l'entrée de l'église ou à la mairie. Possibilités de le télécharger sur le site de l'association.

II – Ebauche de programme pour 2021

1 - Projets en préparation

Compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire, seul le concert du mois d'août reste programmé **:**

SOIRÉE MUSICALE ET CONVIVIALE Vendredi 6 août 2021

Programme à préciser avec le *Duo Sostenuto*

2 - Date à retenir sous réserve de non confinement

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'AESMOV

Samedi 10 avril 2021 à 15h. Salle de la Mairie (ouverte à tous)

III – Travaux de restauration et de mise en valeur de l'église

1 - Etat des travaux

- La tranche 1 est terminée (voir les photos en début de bulletin) : échafaudages extérieurs, maçonneries et parements extérieurs y compris contreforts. Rénovation charpente et isolation des combles. Réfection complète de la couverture (ardoises).

Drainage des eaux pluviales et spécialement le long de la façade nord.

Son financement (181 000 euros HT), portant sur deux années budgétaires (2018-2019), a été assuré de la façon suivante :

+ Conseil départemental : 117 650 € (65%)
+ DETR (Etat) : 27 150 € (15%)
+ Municipalité : 18 100 € (10%)
+ Fondation Patrimoine : 9 100 € (5%)
+ Sauvegarde Art Franc. : 9 000 € (5%)

Il est à noter que l'AESMOV n'a pas participé, sur ses fonds propres, au financement de cette tranche comme elle aurait pu le faire. L'état de la trésorerie de l'association est consultable, depuis 2010, sur le site AESMOV, rubrique « L'association », voir les comptes rendus des Assemblées Générales. En revanche, la Fondation du Patrimoine a utilisé une petite partie de la souscription en cours (voir ci-dessous).

- La tranche 2 concerne en extérieur, les chapelles, le chœur et la sacristie : échafaudages extérieurs, rénovation charpente et réfection complète de la couverture (ardoises).
Le montant initialement prévu à 135 000 € HT a été réactualisé à 170 000 € HT et devrait porter aussi sur deux années budgétaires (2021-2022).
La contribution financière des organismes privés (AESMOV, Fondation du Patrimoine, SAF) devrait être au moins équivalente à la première tranche mais elle risque d'être plus élevée. Quoiqu'il en soit, il est d'ores et déjà prévisible que les apports de ces trois organismes sont en mesure d'assumer une contribution suffisante, avec sans doute un « reliquat » qui sera très utile pour la Tranche 3 intérieur de l'église (2023-2024).

2 - Etat de la souscription

D'une durée maximum de 5 ans, ***la souscription « Fondation du Patrimoine »*** atteint à ce jour **17 896,00 € (brut) pour 84 donateurs.**
Elle continue jusqu'en ***2022***, c'est-à-dire à la fin prévue de la tranche 2 de la restauration de l'église (2021-2022).
Il n'est pas trop tard pour souscrire ou compléter votre participation en s'adressant à la mairie ou sur le site internet de la Fondation du Patrimoine.

www.fondation-patrimoine.org/13649

Jean POUGET
Président de l'AESMOV

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LA REGION DE VOUTEZAC

Familles rurales, familles solidaires…

2020 s'achève, vive 2021 ! Pourvu que cette nouvelle année soit plus souriante et bienveillante avec les familles. La crise sanitaire que nous traversons marquera pour des longs mois, voire de longues années, chacun d'entre nous. Pourtant, l'attention que nous portons aux autres s'est modifiée. Si nous respectons les gestes barrières, le port du masque et la distanciation, nous sommes davantage attentifs aux personnes que nous avons l'occasion de rencontrer. Chaque rencontre est une pépite de joie que nous ne manquons pas de savourer. Un sourire masqué se voit dans le regard et dans le son de la voix. Nous saluons des personnes nouvelles en nous promenant ou en attendant notre tour devant la boulangerie.

Le 17 mars, l'association Familles rurales a stoppé toutes ses activités. Après l'état de sidération qui nous a paralysé, nous avons décidé de réagir à notre manière. Les masques sont introuvables, et bien sortons nos machines à coudre, nos coupons de tissus et lançons-nous dans la confection de cet article introuvable en respectant les normes AFNOR. Les débuts sont tâtonnants et nous allons à la recherche des élastiques indispensables dans les magasins dits « essentiels » et en ayant bien rempli les attestations de déplacement ! Au fur et à mesure, les méthodes de confection s'améliorent et nous informons les familles de la mise à disposition de masques faits maison.
Nous remercions toutes les personnes qui se sont investies dans cette action de solidarité : les habitués de Familles rurales et les nouvelles personnes qui, ayant entendu parler de notre action, ont rejoint l'équipe des couturières. Nous avons ainsi cousu plusieurs centaines de masques que nous avons distribué avec bonheur. Merci à tous !

Quelques semaines après le début du 1er confinement, nous avons pris l'initiative de prendre des contacts téléphoniques avec les adhérents que nous savions seuls ou isolés. Ces contacts ont été appréciés par ces derniers et auraient sans doute mérités d'être poursuivis. En ces temps où les liens sociaux sont rares, chacun peut prendre des nouvelles des personnes isolées.

Les activités interrompues comme la gym, le Pilates ou le yoga en mars ont pourtant pu se poursuivre grâce au numérique pendant le premier confinement et le second en novembre. Chaque semaine, des cours en ligne proposés par Annie pour la gym, Valérie pour le Yoga et Judith pour le Pilates, ont été proposés aux adhérents : il suffisait de cliquer sur le lien pour suivre le cours. Toutes ces activités ont repris en septembre et sont actuellement suspendues depuis novembre. Elles reprendront dès que possible.
Le service repassage, à l'arrêt lors du 1er confinement, a poursuivi son activité après le 15 mai et n'a pas cessé jusqu'à ce jour. Merci aux familles utilisatrices de ce service de nous faire confiance en nous laissant leur linge et merci à Marie Laure qui repasse avec dextérité et savoir-faire.
La reprise de l'activité Modern jazz en septembre s'est malheureusement interrompue en novembre et nous espérons que Maryline pourra reprendre ses cours avec les enfants en janvier.
Quelques temps forts de notre association en 2020 : nous avons pu faire notre Assemblée Générale le lundi 22 juin salle des rosiers à laquelle participaient

- Monsieur Christian BOUZON, Conseiller Départemental ;
- Madame Nicole POULVEREL, Maire de Voutezac ;
- Madame Miléna LOUBRIAT, Maire d'Orgnac sur Vézère ;
- Madame Marie NACRY, Présidente de la fédération départementale Familles Rurales.

La quarantaine de personnes présentes s'est retrouvée avec le plaisir de se revoir et de discuter (avec masques et gel hydroalcoolique !)

De même notre après-midi de troc utile le 26 septembre, sous la halle place de la république, a permis de mettre à disposition de nombreux objets et petits matériels. Chacun peut donner un objet dont il ne se sert plus, à condition que ce soit propre et en bon état, et dénicher un objet qui lui est utile. Et tout cela, sans contrepartie. On peut, par exemple, donner du petit électroménager, de petits meubles, de la vaisselle, des objets de décoration, des jouets et livres, CD, DVD, des accessoires, sacs, des outils de jardin, du matériel de puériculture, de sport. Le matériel non pris est donné à Emmaüs. Rendez-vous en septembre 2021.

Pour terminer, nous remercions très sincèrement toutes les familles adhérentes qui, en septembre, sont revenues vers Familles rurales en prenant leur carte d'adhésion, et en s'inscrivant aux différentes activités sans garantie d'une année continue. Nous nous adaptons à la réglementation pour la protection de tous et nous savourons déjà le retour prochain à une vie joyeuse et au plaisir d'être ensemble. A bientôt en 2021 !

Le Conseil d'Administration de Familles rurales Voutezac

Michèle VALTEAU Co-présidente
Florence DUVIALLARD Co-présidente
Françoise MAURY Secrétaire
Nicole DESCHAMP Trésorière

Association Familles Rurales de
la région de Voutezac

1 rue du cadran solaire
19130 VOUTEZAC
TEL : 09 81 63 21 21
Mail : famillesruralesvoutezac@gmail.com

Durant la période de confinement, l'activité du Pays d'art et d'histoire a pu se maintenir grâce à la mise en place du télétravail pour les trois salariés de la structure. Les actions en direction des scolaires ont été suspendues durant cette période, mais elles ont pu reprendre dès le mois de septembre.

Deux nouvelles publications sont parues cet été, une pour les enfants « Explorateurs Orgnac-sur-Vézère », et une pour les adultes « Focus Barrage du Saillant ».

L'exposition « L'aventure du rail » a repris son itinérance dans les communes avec à chaque arrêt un atelier gratuit proposé aux élèves de chaque classe. Le calendrier de l'exposition est disponible sur le site internet du Pays d'art et d'histoire www.vezereardoise.fr

Durant l'été, 35 dates et 58 animations ont été proposées. Elles ont attiré près de 900 participants. Le Pays d'art et d'histoire remercie l'ensemble des bénévoles et des personnes ressources qui sont venus prêter main forte à l'équipe de salariés. Parmi les nouveautés de cette année : une nouvelle version de l'escape game de Clairvivre, un cluedo géant à Brive, une visite théâtralisée à Ségur-le-Château et un spectacle sur l'histoire du rail qui complète l'exposition. Le public a répondu massivement présent malgré le contexte sanitaire.

Les Journées Européennes du Patrimoine se sont déroulées les 19 et 20 septembre et ont attiré plus de 120 personnes. Durant ces deux jours, l'équipe du Pays d'art et d'histoire a organisé des visites guidées du barrage du Saillant, une randonnée sur le petit patrimoine de Saint-Bonnet-l'Enfantier, une visite guidée de l'église de Saint-Viance ainsi qu'un circuit vitraux sur les communes de Saint-Cyr-la-Roche, Objat et Voutezac.

Le Pays d'art et d'histoire à Orgnac-sur-Vézère

La publication enfants « Explorateurs Orgnac-sur-Vézère » a vu le jour au début de l'été 2020. Elle a été réalisée par la Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise, en partenariat avec la mairie d'Orgnac qui a notamment financé son impression, l'association des Amis de l'Eglise d'Orgnac-sur-Vézère, les propriétaires du château de Comborn, le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'historien Christian Rémy. Elle propose un parcours de découverte de l'histoire et du patrimoine de la commune, tels l'église Saint-Martial ou le Château de Comborn. Des jeux accompagnent ce parcours. Ce livret de 12 pages est disponible gratuitement à la Mairie d'Orgnac-sur-Vézère, ainsi que sur le site internet du Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise, rubrique publications. L'inauguration de cette publication a eu lieu le jeudi 13 août et a rassemblé plus d'une vingtaine de participants. Elle fut conduite successivement par Bernadette Vignal et Thomas Jacquement, respectivement présidente et salarié du Pays d'art et d'histoire, Milena Loubriat, maire d'Orgnac, Marcel Belette, membre de l'association AESMOV et Jean-Pierre Bernard, propriétaire du Château de Comborn. L'après-midi fut conclue par un pot offert par la mairie.

Coordonnées :

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise

Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine

19240 Allassac

05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr

www.vezereardoise.fr

SERVICES EXTERIEURS

Office de Tourisme Terres de Corrèze

Été 2020 : l'heure du bilan d'une saison pas comme les autres

Face aux interrogations liées au comportement des touristes pendant la crise sanitaire, il était difficile d'anticiper l'activité touristique de cette saison.
La fréquentation en hausse dès la première quinzaine de juillet a vite balayé les inquiétudes. Ne pouvant partir à l'étranger, de très nombreux français ont découvert les vacances en France.
Les atouts des Terres de Corrèze : vastes espaces naturels préservés, sports nature, patrimoine et terroir, étaient en totale adéquation avec les attentes d'évasion et de ressourcement des touristes.
Cela nous conforte également dans la pertinence du choix de notre slogan **« Terres de Corrèze, Reconnectez-vous »**, qui traduit les besoins de retour aux sources, de grand air et de reconnexion avec l'essentiel.

La présence des 2 triporteurs Terres de Corrèze sur les sites à forte affluence et sur certaines manifestations a été très appréciée. Ce nouveau mode d'accueil hors les murs, a permis d'aller au plus près des clientèles avec un rapport moins formel et un accueil hyper-personnalisé.
Les nouveaux parcours Terra Aventura sur Vigeois (parcours nocturne) et sur le secteur Pradines/Lestards (cache éphémère) ont attirés de très nombreux amateurs de ces chasses aux trésors nouvelle génération.
Sur l'ensemble du territoire la demande de randonnées a été très forte et en nette progression par rapport aux années précédentes. Sur ce point, l'Office de Tourisme a engagé des actions de concertation avec les acteurs du territoire pour harmoniser l'offre et la promotion des divers modes de randonnées proposés.
Le bilan de cet été 2020 est donc très positif en termes de fréquentation et de satisfaction des visiteurs. L'équipe de l'Office de Tourisme va donc poursuivre et développer la promotion et l'attractivité du territoire en travaillant avec les acteurs touristiques locaux.

Office de Tourisme Terres de Corrèze – Tél. : 05 55 73 15 71 **www.terresdecorreze.com**

SERVICE DE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Lorsque nous vieillissons et que notre autonomie diminue, il est parfois utile de faire appel à un professionnel qui va accompagner la mise en place d'une organisation fiable pour faciliter la vie quotidienne et ainsi permettre de rester chez soi sans danger.

Le cœur de notre Instance de Coordination de l'Autonomie (ICA)

- informer les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs entourages sur les services et prestations dont ils peuvent bénéficier, les orienter au mieux de leurs besoins et examiner avec eux ou leurs entourages toutes les solutions existantes en matière de maintien à domicile.
- coordonner l'action des professionnels auprès de la personne dans le cadre d'un plan d'aide.
- accompagner la personne dans les situations difficiles : retour d'hospitalisation, aggravation de la perte d'autonomie…

Concrètement, les agents de l'instance vous aident à rester chez vous en coordonnant les aides et soins à domicile, portage de repas à domicile, adaptation du domicile, téléassistance, recours à une solution d'hébergement, recherche de financement des prestations, … et bien d'autres prestations qui font aussi partie des missions proposées par l'ICA.

Les différents services proposés

Différents services sont proposés aux adhérents, notamment :

Le point information

- Il renseigne sur les aides et services existants en faveur des personnes âgées ou handicapées, ainsi que leurs familles.
- Il oriente vers les organismes et professionnels compétents.
- Il met à disposition de la documentation et des dossiers de demande d'aides, et se déplace à votre domicile en cas de besoin.

Le service de coordination, de veille et d'alerte

Il accompagne le bénéficiaire dans la mise en œuvre du plan d'aide, et participe à son suivi en collaboration avec les acteurs de la prise en charge.

Le service d'aide administrative classique

Il vous accompagne, au bureau ou à votre domicile, dans vos démarches administratives et vous aide à compléter des dossiers tels que : demande d'APA, demande d'aide à l'amélioration de l'habitat, demande de prestations diverses …

Le service Mandataire

Il s'adresse aux personnes âgées employeurs d'une aide à domicile. Il vous aide à réaliser diverses formalités et obligations administratives, notamment la demande d'immatriculation en tant qu'employeur, les déclarations sociales et fiscales, les bulletins de salaire, les contrôles APA du Conseil Départemental, etc. … **Le service n'est pas employeur de l'aide à domicile**.

Les ateliers de prévention du vieillissement

Divers ateliers sont organisés avec nos partenaires, et sont régulièrement proposés. Il s'agit notamment des ateliers de gymnastique sur les communes de Masseret, Uzerche, Perpezac le Noir, Vigeois, mais aussi des ateliers « mémoire » et « vélo-cognitif », « toucher Massage » et « Réflexologie »

Le Point d'accompagnement informatique

Tous les mercredis de 14h à 17h vous bénéficiez d'une aide adaptée pour vous approprier et vous familiariser avec les ordinateurs ou les tablettes, se servir de logiciels basiques de bureautique (Word, Excel), naviguer sur Internet, …

Le service de transport à la carte par taxi

Afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées, nous pouvons prendre en charge 50 % du prix du transport par taxi pour vous rendre dans le périmètre du Pays d'Uzerche (sous conditions)

Les nouveautés

Le réseau Voisineurs

Un Voisineur est un **bénévole** qui a envie d'être utile en rendant visite à des personnes isolées.

Les objectifs sont la lutte contre l'isolement, le développement des rencontres intergénérationnelles et la prévention des risques liés au vieillissement.

Voisiner : C'est rendre visite à des personnes isolées (géographiquement, socialement, loin de leur famille…) pour discuter, lire le journal, passer un moment convivial. La durée des visites est variable selon la disponibilité du bénévole (les conditions de visites sont vues avec le bénévole et la personne visitée).

Si vous souhaitez bénéficier d'une visite ou devenir bénévole n'hésitez pas à nous contacter.

Un réseau de solidarité : les Voisineurs

Il existe sur votre territoire un réseau de bénévoles Voisineurs. Dispositif porté par Familles Rurales avec le partenariat du Conseil Départemental, de la MSA, de la CARSAT, c'est l'Instance de Coordination à l'Autonomie sur le terrain qui permet ces mises en relation.

Un Voisineur est un bénévole qui a envie d'être utile en rendant visite à des personnes isolées et qui compte sur le lien social pour bien vieillir. Une personne ouverte d'esprit, à l'écoute et qui respecte les différences. Voisiner : C'est rendre visite à des personnes isolées (géographiquement, socialement, loin de leur famille…) pour discuter, lire le journal, passer un moment convivial. La durée des visites est variable selon la disponibilité du bénévole (les conditions de visites sont vues avec le bénévole et la personne visitée).

Les objectifs sont la lutte contre l'isolement, le développement des rencontres intergénérationnelles et la prévention des risques liés au vieillissement.

Voisiner c'est SURTOUT faire parti d'un réseau.

Sur la Corrèze, 2 dispositifs existent : le réseau 'Voisineur' et le réseau « Bavard 'âge ». Il s'agit du même dispositif, la différence étant dans le porteur du projet : Voisineur : Familles Rurales porte l'action, Bavard 'âge : la MSA.

Ce dispositif est mis en place sur 12 communes du territoire : Condat/Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Meilhards, Salon la Tour, Saint Ybard, Uzerche, Orgnac/Vézère, Perpezac le Noir, Vigeois.

Pour tout renseignement :

Si vous souhaitez bénéficier d'une visite ou devenir bénévole contacter :

- CIAS du Pays d'Uzerche au 05 55 73 26 53- contact@paysduzerche.fr
- Familles Rurales au 05 55 26 86 49 – contact@famillesrurales-correze.fr

Où nous trouver

Cristel BACHELARD et Chrystèle LEMOINE vous accueillent au

10 place de la Libération à UZERCHE

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél : 05.55.73.26.53 Mail : contact@paysduzerche.fr Site internet : www.paysduzerche.fr

Un service continu pendant l'été et durant toute la crise sanitaire

L'**A**ssociation **I**ntercantonale d'**I**ntervention au **D**omicile des **A**înés et des personnes **H**andicapées, présidée par Michèle RELIAT, Conseillère Départementale du canton d'Allassac, gère un service de portage de repas à domicile basé à Vigeois.

Elle dessert les cantons de Seilhac Monédières (sud), Uzerche et Allassac (nord).

Avec la crise sanitaire de cette année, l'association a assuré sans discontinuer son service, malgré les restrictions de déplacement et les vacances de ses employés. Les salariés ont fait preuve d'une attention toute particulière envers les personnes âgées et leur professionnalisme ne s'est pas démenti.

Les menus élaborés par une diététicienne sont confectionnés en liaison froide par le Centre Hospitalier Alexis Boyer d'Uzerche.

Nous proposons à nos adhérents 2 formules au choix :

- Une formule pour le midi et le soir à 10 € composée d'un potage, de 2 entrées, d'une viande ou poisson avec légumes, de 2 fromages ou produits lactés et d'un dessert.
- Une formule entrée + plat (viande ou poisson avec légumes) à 6.80 €.

Une aide financière du Conseil Départemental peut être accordée dans le cadre de l'Aide personnalisée à l'Autonomie.

Une cotisation de 1 euro par an sera demandée pour l'association.

Vous pouvez nous joindre au 05 55 98 97 49 ou au 06 35 29 50 70

ou par mail aiida@orange.fr

Pour plus d'informations, un site internet est à votre disposition : www.livraison-repas-domicile-19.fr

SIRTOM Région de Brive

ENSEMBLE FAISONS + POUR JETER –

Info déchets

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

Trop de masques sont retrouvés dans les contenants de tri !

Mon calendrier de collectes

Ordures Ménagères

Collecte Sélective

Jours fériés

Le Sirtom vous rappelle l'organisation concernant les jours fériés :
Si votre jour de collecte «tombe» un jour férié :
la collecte est reportée ou avancée au mercredi de la même semaine

Plus d'informations sur www.sirtom-region-brive.net

N°Vert 0800 204 054

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE

Imposition 2020

Depuis 2015, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative tient compte de la production réelle de déchets des foyers.

Son montant comprend deux parts :

- une part fixe calculée sur la base imposable du local
- une part variable calculée en fonction du volume des déchets collectés en année N-1

1 - Calcul de la part variable pour les maisons individuelles :

Elle est calculée en fonction du volume d'ordures collectées, déterminé par 2 paramètres :

✓ le volume du contenant utilisé
- le bac = 120L, 180L, 240L, 360L ou 770L
- la trappe de la colonne enterrée ou semi-enterrée = 50L ou 100L
- les sacs rouges post-payés = 30L, 50L ou 100L

✓ le nombre de présentations
- levée du bac (comptabilisée avec la puce intégrée)
- ouverture de trappe de la colonne (comptabilisée avec le badge)
- retrait des sacs rouges post-payés (conditionnés en rouleau de 25 sacs)

L'identification du déposant est assurée par une puce rattachée au bac ou au badge déclenchant l'ouverture de la colonne, de sorte qu'il ne peut y avoir de confusion avec un autre usager. Pour les sacs post-payés, la part variable est déterminée par le nombre de sacs délivrés en N-1, sur justification d'identité dans votre mairie ou dans nos bureaux.

Un prix au litre est fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM de Brive. Ce prix, multiplié par le volume de déchets collectés par foyer détermine le montant de la part variable.

Pour 2020 (production déchet sur l'année 2019), le prix au litre a été fixé à : 0,0208 euros

Mode de calcul part variable : Volume du bac X Nombre de levées X Prix au litre

2 - Calcul de la part variable pour les immeubles collectifs :

En immeuble collectif, sauf pour les appartements qui ont pu être individualisés, le volume réel collecté au niveau de l'immeuble collectif est facturé au propriétaire qui le répartira ensuite sur chaque occupant au prorata de la base imposable de chaque local.

3 – Comment contrôler le montant de la part variable ?

Le détail de la part variable (volumes, levées, ouvertures de trappe) est consultable *avec* le numéro invariant figurant sur la taxe d'habitation, sur le site du SIRTOM de Brive :

http://www.sirtom-region-brive.net/tarification-incitative/cotisation

ou sur simple demande écrite auprès du SIRTOM de Brive : SIRTOM de Brive – Avenue du 04 juillet 1776 – 19100 BRIVE.

05/2020

Le montant de la part variable, compris dans la cotisation totale, apparaît également distinctement sur l'avis de taxe foncière (en bas de l'avertissement à gauche).

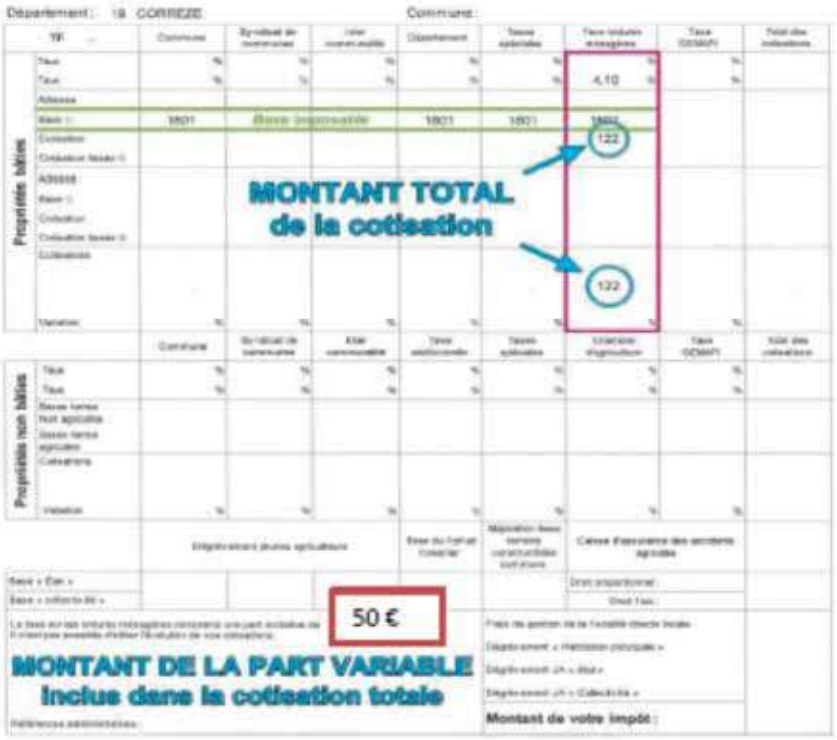

Il vous est possible d'estimer votre montant de cotisation via le site internet avec la calculette mise à disposition dans l'onglet « actualité ».

EXEMPLE DE CALCUL

Un foyer en 2019 a présenté **20 fois** son **bac de 120 L** à la collecte. **Sa cotisation s'élèvera à :**

- **Part fixe : Base de son local X Taux communal**
- **Part variable** : 120L X 20 levées X 0.0208 = **49,92 euros arrondi à 50 €**

Total de la TIEOM facturée en 2020 = Partie Fixe + 50 € (sur l'année 2019)

4 - En cas de contestation où s'adresser

Si la contestation porte sur le montant de la part variable, la réclamation pourra être déposée soit directement auprès du SIRTOM de Brive qui la transmettra aux services fiscaux, ou auprès du Centre Des Finances Publiques dont vous dépendez (Service des Impôts des Particuliers de Brive pour les locaux d'habitation , ou Centre des Impôts Fonciers de Brive pour les locaux commerciaux ; Pour les personnes dépendant de Tulle, que le local soit à usage d'habitation ou à usage commercial, il convient de s'adresser au CDIF de Tulle ; Pour les habitants de la Dordogne : Centre Des Impôts de Sarlat ; des liaisons sont mises en place entre les services des impôts et du SIRTOM de Brive.

Si la contestation porte sur un autre motif (part fixe) ou sur les deux composantes, la réclamation devra être déposée auprès de votre centre des finances publiques.

05/2020

ARTICLE POUR COLLECTIVITES ET COMMUNES SIAV

Composé de 4 EPCI, (Etablissement public de coopération intercommunale), pour tout ou partie, soient 68 communes, 130 314habitants, le SIAV œuvre depuis 1969 pour assurer la libre circulation de l'eau et depuis 2018, pour appliquer les préconisations et obligations de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) qui lui a été confiée.

D'autres cartes lui sont confiées, comme Opérations Aménagements, Sauvegarde du Patrimoine, Sentiers, Natura 2000.

En cette année électorale municipale, un nouveau président, Monsieur Daniel FREYGEFOND, a été élu et préside la nouvelle équipe syndicale depuis le 22 septembre.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la régie du SIAV ainsi que les entreprises sollicitées ont assuré l'accomplissement du programme annuel dont voici un aperçu des travaux GEMAPI

- **Entretien de la végétation de berge** : consistant en l'abattage et l'enlèvement des arbres tombés dans le cours d'eau, pouvant menacer la sécurité des usagers ou augmenter le risque d'inondation sur la Couze, la Loyre, la Vézère, la Corrèze, la Roanne, le Maumont et le Planchetorte ainsi que des interventions coordonnées avec les services de la ville de Brive pour l'entretien des berges bordant la voie verte et du CEN Nouvelle Aquitaine pour la gestion d'une zone humide en vallée de Planchetorte.

Quelques exemples d'intervention de l'année

LE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2019

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 21 novembre 2019.
Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT
Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE, Pierre PARVEAU
Absent excusé : Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 OCTOBRE 2019
A l'unanimité

En début de séance le Conseil Municipal a reçu M. Yves GLOUTON avec qui il avait souhaité s'entretenir.

EGLISE
Il y a eu une importante infiltration d'eau dans la nef lors des intempéries du 1er novembre. L'architecte a adressé un mail à l'entreprise Blanchon pour déclaration de sinistre. Le calendrier des travaux prévoit la fin du chantier pour fin février.

AMENAGEMENT DU BOURG
La deuxième tranche d'aménagement du bourg requière au préalable des fouilles archéologiques réalisées par l'INRAP (Institut National des Recherches Archéologiques Préventives). Après une visite sur place en janvier pour repérer les emplacements, les fouilles devraient se réaliser en février. Une entreprise a été retenue sur les deux qui ont fourni des devis. Pour rappel la subvention accordée par l'Etat encourt jusqu'à octobre 2020.

PLAN LOCAL D'URBANISME
Aujourd'hui s'est ouverte l'enquête publique sur le projet d'élaboration d'un plan local d'urbanisme. Elle se terminera le 2 janvier. Quatre permanences sont prévues à la mairie. Des observations peuvent aussi être adressées au commissaire enquêteur par courrier ou par internet. Toute la population a été avertie par des annonces légales dans la presse locale et par des flyers distribués par la poste.

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) DE LA COMMUNE
Cette opération est menée par la communauté de communes d'Uzerche ; elle va se dérouler sur 5 ans. Stéphanie BENOIT et Camille LANNES, chargées de mission de la communauté de communes, sont venues sur place pour établir un état des lieux d'Orgnac, elles se sont rendues dans le bourg et aux Fombiardes entre autres pour étudier les différentes possibilités de développement à envisager. Un document de synthèse de cette visite sera produit ultérieurement.

RECENSEMENT DE LA COMMUNE
Le recensement de la population d'Orgnac se déroulera du 15 janvier au 16 février 2020. Sandrine FAUREL sera agent recenseur et coordonnateur pour cette opération préparée avec l'INSEE qui préconise autant que possible les déclarations en ligne.

SCHEMA DE L'EAU
Une réunion a eu lieu le 26 novembre à la Communauté de Communes d'Uzerche dans le cadre du schéma directeur visant à recenser l'ensemble des données utiles à la réalisation d'un programme pluriannuel d'investissement sur les réseaux. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été confiée au cabinet Conseils Etudes Environnement pour établir le cahier de charges et choisir le cabinet chargé d'établir les interventions nécessaires et leur montant. L'entreprise TRARIEUX a été retenue. La convention de commande groupée stipule que le coût de l'AMO sera ventilé à parts égales entre les signataires. Pour réaliser ces importants travaux il sera possible de recourir à un emprunt de longue durée (60 ans).

TRAVAUX
La commission de travaux pourrait se réunir en janvier. Les travaux suivants sont à envisager :
-Goudronner l'accès aux toilettes du stade.
-Isoler le sous-sol de la mairie (environ 60 m^2 pour 481.20 € TTC) ; peindre la porte d'entrée de la salle de réunion.
-Reprendre les avant-toits de la salle polyvalente.
-Entretenir la voirie (Theillet, Puymirol, Masmalet) ; les piles sur la route de Comborn ont été renforcées et le coût de l'intervention pour le talus est estimé à environ 10 000 € avec possibilité de subvention de l'Etat.
-Le devis pour l'élagage route de la Chartreuse du Glandier a été signé et renvoyé à l'Association Syndicale Aménagements Fonciers Agricole de la Corrèze (ASAFAC).

-La préparation du dossier de rénovation du stade se poursuit.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
Il y a un accord de principe pour la réalisation d'un livret d'environ 12 pages sur Orgnac en collaboration avec les enfants des écoles. Son coût serait de 461 € HT pour 1 000 exemplaires par l'imprimeur MAUGEIN. Il est prévu une prise en charge partielle de la commune à laquelle s'ajoutera une participation financière de l'association des amis de l'Eglise.

DELIBERATIONS
-Aliénation d'une partie du chemin à la Courtine : à l'unanimité.
-Restitution de la caution au locataire du logement de la mairie : à l'unanimité.
-Encaissement d'un chèque d'EDF de trop perçu : à l'unanimité.
-Encaissement chèque GROUPAMA (sinistre salle polyvalente) : à l'unanimité.
-Modification de statuts pour nouvelles adhésions au SIAV : à l'unanimité.
-Pour 2020 le prix de l'eau sera de 1€20 le m^3 : à l'unanimité.

DIVERS
- Bulletin : Il doit être fourni des articles avant fin décembre. La distribution du bulletin pourrait se faire par la poste avant le 18 janvier, jour des vœux.
- Rencontre à la mairie avec le nouveau major de gendarmerie de Lubersac Jérôme REMI.
- Un chien perdu a été retrouvé à Masmalet ; il a été confié au vétérinaire d'Uzerche
- Des arriérés pour la location du terrain d'Yves GLOUTON au stade seront calculés pour la période 2008-2019 et une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.
- L'entreprise BUFFIERE effectuera son dernier passage de débroussaillage le 12 décembre.

Fin de séance à 23h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h 30 suite à la convocation du 27 février 2020.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER, Françoise MOMMELE, Nathalie MATHIEU, Pierre PARVEAU, Brigitte MARSAC, Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 DECEMBRE 2019
A l'unanimité

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Les comptes administratifs sont présentés par Sandrine FAUREL secrétaire.

<u>Budget principal de la commune</u>
- Section de fonctionnement
  Recettes : 233 207.69€ Dépenses : 197 263.63€
  Résultat : 35 944.06€ Report année : 172 648.66€
  Excédent total : 208 592.72€
- Section d'investissement
  Recettes : 68 649.90€ Dépenses : 178 569.99€
  Résultat : -109 920.09€ Report année 2018 : -13 384.14€
  Déficit total : -123 304.23€
  RAR dépenses : 234 000.07€, RAR Recettes : 250 995.80€,
  Résultat RAR : 16 995.73€
  Résultat cumulé : -106 308.50€

Total résultats cumulés : 102 284.22€

<u>Budget service de distribution d'eau potable et assainissement</u>
- Section d'exploitation
  Recettes : 72 114.28€ Dépenses : 68 555.53€

Résultat : 3 558.75€ Report 2018 : 12 235.12€
Résultat cumulé : 15 793.87€

- Section d'investissement

Recettes : 26 334.00€ Dépenses : 33 805.65€
Résultat : -7 471.65 € Report année 2018 : 60 959.61€
Excédent : 53 487.96€
RAR dépenses : 0€, RAR Recettes : 0€, Résultat RAR : 0€
Résultat cumulé : 53 487.96€

Total résultats cumulés : 69 281.83€

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement

Recettes : 0€
Dépenses : 819.02€
Report année 2018 : 65.00€
Résultat cumulé : - 754.02€00

- Section d'investissement

Recette : 0€
Dépenses : 5 359.04€
Report année 2018 : -65 863.46€
Résultat cumulé : -71 222.50€

Total résultats cumulés : -71 976.52€

Les comptes administratifs et les compte de gestion sont approuvés à l'unanimité des 10 votants ; Marcel DANDALEIX, maire, ne participe pas au vote.

FEDERATION D'ELECTRIFICATION

L'entrée sud d'Orgnac sera raccordée fin avril : coupure de courant pour la journée (les abonnés seront prévenus)
Courant juin les compteurs Linky seront installés à Orgnac.

EGLISE

Le 26/02 a eu lieu la dernière réunion de chantier : fin des travaux et démontage de l'échafaudage. Les végétaux dans le jardin voisin ont été plantés ; il reste à égaliser le terrain quand le temps le permettra.
Restauration de la voûte suite à infiltration : il faut attendre le séchage du plâtre en juin environ ; nous sommes en attente du devis de Blanchon pour l'autre moitié de la voûte à charge de la commune.

AMENAGEMENT DU BOURG

Des investigations supplémentaires sont nécessaires pour réaliser les fouilles archéologiques. La société Detect Réseaux a été retenue pour un coût H.T. de 773.50€ : délibération approuvée à l'unanimité. Les fouilles archéologiques commencent le 16/03 ; à notre charge de décaisser les emplacements indiqués. Faire un arrêté de circulation.

BATIMENTS COMMUNAUX

Suite à la visite de M. PERIER de Corrèze Ingénierie le 4/02, nous avons reçu un estimatif des différents travaux et les coûts à envisager sur les différents bâtiments communaux. S. Sagne regrette que la commission des travaux n'ait pas été consultée. M. le Maire a assisté à la réunion de Corrèze Ingénierie le 5/02.

CAPTAGE – INDEMNISATION

Pour procéder à l'indemnisation les 4 propriétaires restants doivent fournir des documents pour pouvoir ensuite solliciter la Caisse de Dépôt et Consignation où la somme est déposée.

DELIBERATIONS

Encaissement des chèques Groupama pour les dégâts des eaux dans les archives et les électrodes du défibrillateur : à l'unanimité.

Délibération à l'unanimité pour l'aliénation partielle du chemin rural de la Courtine ; 67 ca. x 3€50
Le dossier sera adressé à Mme Chemin pour établir l'acte de vente.

Le comité technique du Centre de Gestion ayant approuvé le dossier du compte-épargne temps des agents celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délibération à l'unanimité pour l'édition par la commune d'un livret ludique et pédagogique pour les enfants réalisé par le Pays d'Art et d'Histoire. 1 000 exemplaires pour un coût de 461€HT. Ils seront distribués dans les écoles, les offices de tourisme et à la mairie.

Délibération à l'unanimité pour le logiciel Cronos (dématérialisation des factures) et la maintenance des logiciels de la mairie.

Délibération d'un avenant à la convention pour la restauration des enfants à la cantine scolaire de Vigeois.

BUREAU DE VOTE

Organisation du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars :

De 8h à 13h	Président : M. Dandaleix Assesseurs : A. Golfier, P. Bravard Secrétaire : B. Marsac
De 13h à 18h	Président : M. Loubriat Assesseurs : P. Freyssinet, P. Faucher Secrétaire : F. Mommelé

DIVERS

Rencontre le 31/01 avec le major Remy nouveau commandant de la COB de Lubersac.

Suite à la chute d'un arbre sur la route de Vaynas, les conseillers et Y. Glouton sont intervenus sur place ; la réparation de la route sera à la charge du propriétaire de l'arbre.

Communauté de Communes du Pays d'Uzerche : le 17 février les 3 offices de tourisme d'Uzerche, Pompadour et Treignac ont fusionné en constituant la Société Publique Locale (SPL).

Fin de séance 23h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation du 18 mai 2020 du Maire Marcel DANDALEIX. Celle-ci avait pour objet :

- élection du maire,
- élection des adjoints,
- lecture de la charte de l'élu local
- la création des commissions communales

Présents : Philippe BRAVARD, Paul FREYSSINET, Pierre FAUCHER, André GOLFIER, Milena LOUBRIAT, Dominique MALEYRIE, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Françoise MOMELLE, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE

Secrétaire de séance : Brigitte MARSAC

Marcel DANDALEIX, maire en place, ouvre la séance et désigne Françoise MOMMELE, doyenne de l'assemblée, Présidente pour l'élection du Maire. Sébastien SAGNE et Pierre PARVEAU, benjamins de l'assemblée, sont nommés scrutateurs.

Après avoir fait l'appel, Mme MOMMELE demande qui est candidat pour le poste de Maire. Milena LOUBRIAT est seule candidate.

Après vote à bulletins secrets : Milena LOUBRIAT est élue Maire avec 11 voix.

Mme LOUBRIAT remercie les membres de l'Assemblée pour son élection et propose 2 postes d'adjoints. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

M. Paul FREYSSINET est candidat au poste de 1er adjoint au Maire. Suite au vote à bulletins secrets, il est élu à l'unanimité avec 11 voix.

M. André GOLFIER est candidat au poste de 2ème adjoint. Suite au vote à bulletins secrets, il est élu à l'unanimité avec 11 voix.

Il est ensuite procédé à la distribution de la charte de l'élu local.

Puis il est procédé à la création des commissions et désignation de leurs membres ainsi que des représentants aux syndicats ou associations auxquels adhère la commune :

Commission finances : Milena LOUBRIAT-Paul FREYSSINET-Brigitte MARSAC-Sébastien SAGNE-Françoise MOMMELE- Dominique MALEYRIE ;

Commission d'appels d'offres : Milena LOUBRIAT Présidente -Paul FREYSSINET- Sébastien SAGNE - André GOLFIER titulaires ; Pierre FAUCHER-Dominique MALEYRIE – Brigitte MARSAC suppléants ;

Commission travaux, voirie, urbanisme : Milena LOUBRIAT-Paul Freyssinet-André GOLFIER- Sébastien SAGNE-Pierre FAUCHER-Françoise MOMMELE-Pierre PARVEAU– Philippe BRAVARD

Commission Fleurissement- Environnement et Cadre de Vie : Paul FREYSSINET-André-GOLFIER- - Françoise MOMMELE- Nathalie MATHIEU-Philippe BRAVARD-Pierre-FAUCHER-Pierre PARVEAU-Brigitte MARSAC-Dominique MALEYRIE

Commission Comice Agricole : André GOLFIER-Pierre FAUCHER-Sébastien SAGNE

Commission Sports et Associations : Milena LOUBRIAT - Paul FREYSSINET-Philippe BRAVARD-Pierre PARVEAU-Nathalie MATHIEU-Françoise MOMMELE

Commission Commémoration : Milena LOUBRIAT-Philippe BRAVARD

Commission Bulletin Municipal, Communication : Milena LOUBRIAT-Paul FREYSSINET-Françoise MOMMELE-Brigitte MARSAC-Dominique MALEYRIE

Commission Patrimoine et Culture : Milena LOUBRIAT-Philippe BRAVARD-Brigitte MARSAC-Françoise MOMMELE-Dominique MALEYRIE

Centre Communal d'Action Sociale : Milena LOUBRIAT-Paul FREYSSINET-Nathalie MATHIEU-Françoise MOMMELE-Philippe BRAVARD

- **Représentants élus :**

SIRTOM : Philippe BRAVARD- André GOLFIER

SIAV : Dominique MALEYRIE - Milena LOUBRIAT titulaires -Pierre PARVEAU-Sébastien SAGNE suppléants

Association Vézère Ardoise : Brigitte MARSAC titulaire -Françoise MOMMELE suppléante

Syndicat d'Electrification : Titulaires : Paul FREYSSINET- Philippe BRAVARD
Suppléants : Sébastien SAGNE – Brigitte MARSAC

Correspondant défense : Philippe BRAVARD

La commission travaux se réunira le vendredi 05 juin à 20 h 30 et la commission finances le mercredi 10 juin à 20 heures.

Le prochain conseil municipal est fixé le 23 juin à 20 h 30.

La séance est levée à 12 h 30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Les membres du conseil municipal se sont réunis « salle polyvalente Paul Comby » à 20h30 suite à la convocation du 18 mai 2020.
Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU
Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE, Dominique MALEYRIE, Sébastien SAGNE, Pierre PARVEAU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES REUNIONS DU 9 MARS ET 23 MAI 2020
A l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020
Taxe foncière : 10,90%
Taxe foncière non bâtie : 72,94%
A l'unanimité

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Le conseil Municipal délibère à l'unanimité au nombre de 12 les membres à siéger au CCAS ;
Les 6 représentants des élus sont les suivants :
Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Françoise MOMMELE, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE, Nathalie MATHIEU

TRAVAUX
La commission des travaux s'est réunie le 5 juin 2020
La 2ème tranche de l'aménagement du bourg (parvis de l'église) débutera à la réception des résultats des fouilles archéologiques qui auront lieu du 20 au 24 juillet. Une signalisation a été prévue à cet effet. Le montant de cette tranche est de 101275€ HT dont 23177€64 de reste à charge pour la commune.
Nous sommes en attente de devis pour la rénovation de la salle polyvalente.

LOGEMENTS COMMUNAUX
Le conseil délibère à l'unanimité pour la location du logement de la poste à Mr NONY Mathieu et du logement de la mairie à Mme HARDY Jessica à partir du mois de juillet.

FRAIS DE SCOLARITE
Le conseil approuve à l'unanimité le paiement des frais de scolarité pour 1 élève à l'école primaire d'Objat d'un montant de 315€ ainsi que la participation pour la classe de mer de l'école de Vigeois pour quatre élèves d'un montant de 484,60€.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS
Le conseil délibère à l'unanimité sur la liste de 24 personnes à proposer aux services fiscaux

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Le conseil délibère à l'unanimité pour un montant de 1037€ à France Télécom.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES

Le conseil délibère à l'unanimité pour renouveler le contrat de la société SAS Honoré.

PLAN LOCAL D'URBANISME
Les dernières modifications ont été apporté au projet ; le dossier consultable en Mairie et sur le site internet. Le PLU sera présenté pour approbation au prochain conseil municipal.

VOIRIE
Le devis de l'entreprise Freyssinet Laligand pour la programmation 2020 est de 26094,25€ HT, une demande de subvention de 10438,10€ (40%) sera présentée au conseil départemental.
Approuvé à l'unanimité.

ACHAT MATERIEL
Le conseil municipal approuve à l'unanimité : l'achat d'une remorque d'un montant de 1293,48€ HT (subventionnée à 40% par le conseil départemental), d'une tablette numérique d'un montant de 406,66€HT (subventionnée à 30%) et d'un écran d'ordinateur d'un montant de 207,50€HT (subventionné à 30%).

LOCATION DE TERRAIN
Ayant constaté un retard de paiement pour la location d'une parcelle de terrain au stade depuis 2009, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour régulariser la somme de 576,40€ due au propriétaire.

FEDERATION D'ELECTRIFICATION
Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur le montant de la participation communale due à FDEE19 pour la dissimulation des réseaux dans le bourg (tranche 3) pour un montant de 2664,90€ et de 291,21€ pour Orange.

DELIBERATIONS
Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour :
Délégation au Maire pour ester en justice
Mr Philippe Bravard est désigné correspondant défense de la commune
Délégation d'attributions au Maire
Autorisation de poursuite donnée au comptable trésorier d'Uzerche
Délibération aux dépenses pour fêtes, cérémonies et réceptions
Contrat de souscription au règlement général de protection des données (RGPD) auprès d'Informatique Distribution pour un montant mensuel de 49 € HT.
Création de la commission d'offres permanente : Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Sébastien SAGNE titulaires ; Pierre FAUCHER, Dominique MALEYRIE, Brigitte MARSAC suppléants.
Désignation des candidats à la communauté de communes du pays d'Uzerche pour le SIRTOM (Philippe BRAVARD et André GOLFIER) et pour le SIAV (Milena LOUBRIAT et Dominique MALEYRIE).

Fin de séance 23h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h 30 suite à la convocation du 15 juillet 2020.

Secrétaire de séance : André GOLFIER

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER, Françoise MOMMELE, Nathalie MATHIEU, Pierre PARVEAU, Brigitte MARSAC, Dominique MALEYRIE

Absent excusé : Sébastien SAGNE (pouvoir à Milena LOUBRIAT)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 JUIN 2020
A l'unanimité

BUDGETS 2020
Pour 2020 les budgets primitifs suivants ont été présentés au conseil municipal par Sandrine FAUREL

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement
  Recettes : 221 013.75 € Résultat de fonctionnement reporté : 102 285.02 €
  Total recettes : 323 298.77 €
  Total dépenses : 323 298.77 €

- Section investissement
  Recettes : 209 495.53 € Reste à réaliser de l'année précédente : 250 995.80 €
  Total recettes : 460 491.33 €
  Dépenses : 103 187.03 € Reste à réaliser de l'année précédente : 234 000.07 €
  Report de l'année précédente : 123 304.23 €
  Total dépenses : 460 491.33€

Ce budget primitif du budget principal de la commune est adopté à l'unanimité.

Budget du service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation
  Recettes : 85 718.00 € Report n-1 : 15 793.87 €
  Total recettes : 101 511.87 €
  Total dépenses : 101 511.87 €
- Section investissement
  Recettes : 27 334.00 € Report n-1 : 53 487.96 €
  Total recettes : 80 821.96 €
  Dépenses : 80 821.96 €

Ce budget primitif du service de l'eau potable et assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement
  Recettes : 142 645.69 €
  Dépenses : 141 962.71 € Résultat de fonctionnement reporté : 754.02 €
  Total dépenses : 142 645.69€

- Section d'investissement
  Recettes : 218 525.19 €
  Dépenses : 147 302.69 € Report n-1 : 71 222.50 €
  Total dépenses : 218 525.19 €

Ce budget primitif du budget du lotissement est adopté à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le maire présente la version définitive du plan local d'urbanisme suite aux modifications apportées après l'enquête publique. Le dossier sera déposé à la préfecture pour le contrôle de légalité et s'il est approuvé par les services de l'Etat les dossiers d'urbanisme seront instruits par la mairie. Pour ce faire il faudra s'attacher les compétences du service d'urbanisme de la communauté de communes du pays d'Uzerche par une convention.
Le Plan Local d'Urbanisme est approuvé à l'unanimité.

RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Le maire présente à l'assemblée les différents devis de rénovation de la salle polyvalente et ses annexes ; délibération à l'unanimité pour les choix suivants :

Maçonnerie : entreprise MALAGNOUX 370€ HT
Couverture : entreprise GENESTE 2 712.80€ HT
Peinture : entreprise CHAGNEAU 35 356.85€ HT

Une subvention est sollicitée auprès du conseil départemental d'un montant de 11 532€ (30%) ; reste à charge pour la commune 26 907.65€.
Une subvention est aussi demandée au conseil départemental pour l'équipement d'une armoire réfrigérée. Devis d'EQUIP FROID : 1 987.00€ HT dont 30%, soit 596€, de subvention et 1 391.00€ à charge de la commune. Approuvé à l'unanimité.

BIBLIOTHEQUE

Des devis sont présentés pour équiper la bibliothèque de stores. Est retenu MONSIEUR STORE de Brive pour un montant de 755.25€ HT. Subvention de 30% du conseil départemental soit 227€ et un reste à charge pour la commune de 528.25€. Approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

A la demande des agents techniques un aménagement du temps de travail pour la période du 15 juin au 15 septembre a été présenté à la commission technique du Centre de Gestion qui a donné son accord. Pendant cette période les horaires sont les suivants :

7h / 12h et 13h / 16h le lundi, mardi, mercredi et jeudi
7h / 12h et 13h /15h le vendredi

Approuvé à l'unanimité.

PRIME COVID19
Suite à la note d'information du Centre de Gestion, il est proposé de voter une prime pour les agents ayant travaillé pendant la pandémie. Cette prime ne devra pas dépasser le montant de 500€ par agent, à la charge du maire de définir le montant pour chacun par des arrêtés.
La délibération est approuvée par : 8 voix pour, 3 abstentions et 0 contre.

TRANSFERT COMPETENCE PLUi A LA CCPU
Ce vote est renvoyé à une séance ultérieure puisqu'il doit intervenir pendant les 3 mois qui précèdent la date de transfert de la compétence, c'est-à-dire le 1er janvier 2021.

DIVERS
➢Assemblée générale du CAUE à St. Pantaléon de Larche le 16 juillet. Le projet d'aménagement du bourg d'Orgnac a été retenu pour représenter la Corrèze sur le site du CAUE Nouvelle Aquitaine.

➢Importante fuite d'eau à Comborn (château d'eau vide) ; rappel de l'agent en RTT pour rechercher la fuite er réparer. Un appareil pour détecter les fuites sur tout le réseau sera loué pendant une semaine auprès de M. Faugeras.

➢Les candidats à la présidence de la CCPU, M. DUBECH et Mme CHAMBRAS, sont venus présenter leurs programmes respectivement le 29 juin et le 1er juillet. La réunion pour l'élection du président et des vice-présidents s'est tenue le 8 juillet à St. Ybard ; Mme Chambras a été élue avec 15 voix contre 13 pour M. DUBECH et 1 vote blanc.
➢Le 26/27 juin coupure d'électricité sur une grande partie de la commune suite à la chute d'un arbre sur la ligne moyenne tension. Appel téléphonique à M. HOSPITAL pour demander des renseignements ; il enverra un prospectus qui sera inséré dans le bulletin d'information qui sera distribué le mois prochain.

➢Le 2 juin appel à M. RODE (ARS) pour faire le point sur le captage des Chaises Basses qui est neutralisé depuis l'année dernière pour présence d'ésamétolachlore. Un prélèvement pour analyse a été fait le 10 juin qui a donné une concentration de 0.33 (l'année dernière 0.42) Le taux a baissé mais pas encore suffisamment pour remettre le captage en service. Si pendant l'été on était confronté à une pénurie d'eau, l'ARS nous autoriserait exceptionnellement à le faire pour ne pas priver d'eau les administrés.

➢Le Pays d'art et d'histoire « Vézère Ardoise » a finalisé la publication des livrets pédagogiques « Explorateurs Orgnac sur Vézère » qui ont été récupérés le 10 juillet ; à distribuer dans les familles avec enfants, dans les offices de tourisme et dans les écoles lors de la rentrée. Une inauguration sera organisée en août.

➢Le 7 juillet Mme Laurence LEONARD de l'Office de Tourisme de la CCPU est venue en mairie à notre demande pour mettre en valeur le patrimoine d'Orgnac sur leur site internet en faisant le lien aussi avec le service tourisme du département.

➢Les animations de l'association AESMOV les 7 jeudis du patrimoine ont commencé sur la place à Orgnac. Randonnées, visites de l'église et ateliers pour les enfants sont au programme.

➢Paul FREYSSINET évoque la nécessité de remettre en état le chemin qui va au château d'eau de Comborn ; à étudier avec la commission des travaux.

➢Les agents vont commencer le relevé des compteurs d'eau pour procéder à la facturation.

➢Des nouvelles dégradations ont été constatées dans les toilettes publiques sur la place.

Fin de séance 23h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie à 20h30, suite à la convocation du 8 septembre 2020

Secrétaire de séance : Dominique MALEYRIE

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Dominique MALEYRIE, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE

Absent excusé : Philippe BRAVARD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 JUILLET 2020
Approuvé à l'unanimité

ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TRANCHE 2 :
Mme le Maire explique que des crédits d'Etat exceptionnels ont été débloqués concernant des projets dans le domaine du patrimoine. Pour la commune, ils permettront opportunément de réaliser la 2éme tranche des travaux de l'Eglise. Le financement du projet est mis à jour ainsi qu'il suit :

- devis HT cabinet d'étude « La gare architectes » : 170 000€
- subvention Etat 50% : 85 000€
- subvention Conseil Départemental 30% : 51 000€ *(dans le cadre du seuil de 80% du total subventionnable)*
- participations Commune, Fondation du Patrimoine et autres : 34 000€

Pour compléter le dossier transmis au service instructeur de la Préfecture, dont la date limite de dépôt était le 7 septembre 2020, il convient de délibérer concernant la demande de subvention pour la tranche 2 de l'Eglise.
Approuvé à l'unanimité.

REFECTION DE LA VOUTE DE L'EGLISE
Mme le Maire rappelle que la moitié de voûte de la nef fera l'objet d'une restauration suite aux dégâts des eaux du 1/11/2019 à la charge de l'entreprise BLANCHON. Pour harmoniser ce travail de restauration (prévu par ailleurs dans la tranche 3) il y a lieu de prendre en compte la totalité de la surface, dont une partie sera assumée par la municipalité pour un montant de 6 115.21€ H.T.
Approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE PAIEMENT SOLDE PLU
Mme le Maire précise que le paiement du solde du PLU nécessite un ajustement des crédits budgétaires. Le solde de la subvention demeure toutefois à confirmer.
Décision modificative n°2020-063 :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : MISE EN VALEUR PATRIMOINE EGLISE		**404,98**		
Immobilisations corporelles en cours	2311 85	404,98		
OP : PLAN LOCAL D'URBANISME PLU				**404,98**
Frais liés à la réal. de doc. d'urb. et à la num. de cadastre			202 0102	404,98
DEPENSES - INVESTISSEMENT		**404,98**		**404,98**

Approuvé à l'unanimité.

CONVENTION POUR INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME DE LA COMMUNE AVEC LA C.C.P.U.
Suite à la validation du Plan Local d'Urbanisme de la commune (dossier déposé en préfecture le 12 août), Mme le Maire rappelle que les dossiers d'urbanisme seront instruits par la Mairie avec le concours du service d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche. Toutefois, s'agissant d'une prestation payante avec la CCPU, chiffrée à 3000€/an environ, une convention doit être signée et une délibération doit être prise.
Par ailleurs, Madame le Maire indique qu'une assurance sera souscrite pour couvrir le risque de contentieux, fréquents dans ce domaine (coût estimé 128€/an).
Approuvé à l'unanimité.
Le Conseil Municipal prend acte du nouveau dispositif en matière d'instruction des documents d'urbanisme mais s'insurge contre cette nouvelle charge financière sur les budgets de petites communes rurales aux moyens très modestes.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX
Mme le Maire expose que certains tarifs communaux doivent être actualisés au 1er janvier 2021.
- tarif m^3 eau : 1,30€
- autres : sans changement

Approuvé à l'unanimité.

ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE :
Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat d'une débroussailleuse de marque Stihl pour un montant de 560€ HT (acquisition dans la carde de la délégation de l'article L2122-22-4° du CGCT).

COMPTE RENDU DES DERNIERES REUNIONS : FDEE19 – SIRTOM
Paul FREYSSINET, délégué de la commune indique :
- FDEE19 : Election du vice-président, M. Guy LACHAUD (Syndicat d'électrification d'Orgnac) - Attribution des travaux d'électrification : AEL (réseaux) CONTANT (autres).

Philippe BRAVARD et André GOLFIER ont représenté la commune au SIRTOM
- SIRTOM : Election du Président, M. Yves LAPORTE

La possibilité de visiter les différents sites d'exploitation du Sirtom à destination des élus sera organisée.

POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS, présenté par Mme le Maire et M. Paul Freyssinet, adjoint. La commission des travaux s'est réunie le 9 septembre.

- Aménagement du bourg-Parvis de l'église 2ème tranche : le résultat des fouilles est attendu pour poursuivre les travaux.
- Travaux Salle des Fêtes : les devis ont été envoyés signés aux entreprises retenues, GENESTE et CHAGNEAU
- Voirie : Travaux à effectuer pour la route des Chaises Hautes (10000€+2600€) et du Stade (6300€+2500€) par l'entreprise LALIGAND.
- Chemin station de Comborn : visite de chantier avec M. Philippe MOURY pour chiffrage. La remise en état de ce chemin, compte tenu de sa dégradation actuelle, constitue une priorité. Un autre devis sera demandé pour ce chantier.
- Fontaine Saint-Martial : travaux de nettoyage en cours ; en régie il est envisagé de rebâtir l'entourage pour mettre en valeur la fontaine.
- Abri de jardin du logement de la Mairie (anciennes toilettes) : des travaux de remise en état sont nécessaires.
- Contrat 2021/2023 avec le Conseil Départemental : une réunion est prévue le 29/09/2020 avec M. PERIER concernant les projets : Eglise, création d'un local commun stade et atelier municipal.

EAU
André GOLFIER et Paul FREYSSINET, adjoints, font le point sur l'état du réseau et sur les différentes interventions effectuées : une fuite ancienne chez un particulier a été réparée ; plusieurs incidents aussi liés aux travaux des particuliers et au déploiement de la fibre optique. Concernant la fibre l'équipe à l'œuvre n'était pas en possession de DICT alors que tous les documents avaient été envoyés en temps et en heure.
Une nouvelle fois ces problèmes conduisent à s'interroger sur la gestion de ce service dans l'avenir compte tenu des dispositions de loi NOTRe.

DIVERS
- La pose des compteurs Linky a commencé dans la commune.
- Le 13/08 a eu lieu la « réception » du livret pédagogique sur Orgnac, rédigé par le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise, sur la place de l'église avec visite du château de Comborn.
- Le trail Treignac/ Voutezac est passé à Orgnac le 15/05 et le Tour Optic 2000 le 3/09.
- Contact avec la SPA de Chameyrat pour établir une convention afin de procéder à la stérilisation des chats qui posent beaucoup de problèmes dans certains villages.
- Lotissement : contacter des agences immobilières pour tenter de relancer les ventes.
- Le CCAS a été sollicité 2 fois cet été pour venir en aide à des administrés. L'assistante sociale du secteur a été contactée.

- Réunion avec l'association « Les amis de l'Eglise » et la Fondation du Patrimoine : M. SOULARUE, président de la Fondation a suggéré une relance de la souscription pour soutenir les travaux de la 2ème tranche.
- Rencontres avec autorités publiques locales et autres : Chef de la Gendarmerie de Lubersac (attaque de chiens) ; Famille Rurale (reprise atelier cuisine) ; le Conseil Communautaire du Pays d'Uzerche a eu lieu aux Fombiardes le 25/08 et le CIAS à Vigeois le 7/09 avec intervention de la Mission Locale ; Assemblée Générale Association des Maires à Brive le 29/08.
- Information concernant un projet privé d'épicerie associative dans le bourg
- Demande pour l'aliénation d'un chemin communal : des précisions sont demandées par les conseillers.
- Mme GREAU et M. CHAUFFOURNIER sont venus présenter leur projet de créer une association afin d'ouvrir une épicerie associative dans le bourg (ancienne maison Belette). Ils feront une communication auprès des habitants pour expliquer leur projet. Ils ont été orientés vers la CCPU pour être accompagnés.
- Les deux sénateurs de la Corrèze sont venus en entretien en mairie (les élections sénatoriales se dérouleront le 27 septembre à Tulle)

Fin de séance 23h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle polyvalente « Paul Comby » à 20h, suite à la convocation du 23 novembre 2020

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Pierre PARVEAU, Philippe BRAVARD

Absents excusés : Dominique MALEYRIE (pouvoir à Paul FREYSSINET), Françoise MOMMELE, Sébastien SAGNE (pouvoir à Milena LOUBRIAT)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2020 :
Approuvé à l'unanimité

TRAVAUX

- Réfection de la voûte de la nef par l'entreprise Blanchon pour un coût de 6 115€21 H.T. (la réception des travaux doit se faire avec M. Nouailles chef de chantier)

- Rénovation salle polyvalente et ses annexes :

Peintures façades, avant-toits, fenêtres et persiennes par entreprise CHAGNEAU : 35 350€85 H.T.

Remplacement avant-toits en PVC par entreprise GENESTE : 2 712€80 H.T.

Maçonnerie par entreprise MALAGNOUX : 370€ H.T.

Ces travaux, subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 30% soit 10 605€26, sont en cours d'exécution.

- Voirie : réfection des chaussées par l'entreprise FREYSSINET/LALIGAND

1) Route du stade 9 833€ H.T.
2) Route des Chaises Hautes 12 668€75 H.T.
3) Route du Puymirol (reprofilage en concassé) 1 830€ H.T. et 1 762€ H.T.

Travaux de terrassement route de Masmalet avec la collaboration à titre gracieux d'Henri VILLENEUVE et Pierre FAUCHER ; intervention d'Yves GLOUTON pour mettre en forme l'accotement avec les gravats livrés par l'entreprise MOURY pour un coût de 781€20.

➢Fouilles archéologiques : toujours en attente du rapport du chantier qui s'est terminé le 23 juillet. M. REQUI, responsable INRAP, nous a promis le rapport pour la mi-décembre.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été mis à jour le 5 novembre 2020 en désignant notamment les conseillers et leurs tâches à accomplir en cas de déclanchement du plan par le Préfet. Une copie a été envoyée en Préfecture. Il est consultable en mairie.

STATION DE COMBORN

La désinfection de l'eau de la station de Comborn nécessite l'installation d'un nouveau réacteur UV. Parmi les devis demandés celui de l'entreprise Hydrau-Elect a été retenu pour un montant de 4 235€77 H.T. Délibération à l'unanimité.
La voie d'accès aux captages de Comborn nécessite un renforcement. L'entreprise MOURY a été retenue pour un montant de 4 320€00 H.T. (subvention du Conseil Départemental de 40% soit 1 728€00). Approuvé à l'unanimité.

SCHEMA DE L'EAU

Pour poursuivre la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), opération portée par la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, il y lieu de prolonger la convention avec celle-ci signée en octobre 2019 qui, avec le recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), a permis d'établir un cahier des charges et de choisir un bureau d'étude. Pour l'octroi des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental, il est nécessaire que l'aspect financier soit géré par une seule entité d'où cette nouvelle convention. Délibération à l'unanimité.
Le 16 novembre 2020 la commission d'appel d'offres de la CCPU a choisi le cabinet SOCAMA. Le montant de ce travail pour la commune d'Orgnac s'élève à 36 942€80 H.T. (subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental) avec un reste à charge pour la commune de 7 505€. Ce travail est prévu durer 24 mois.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Un droit de préemption urbain est institué par la commune sur toutes les zones urbaines ou d'urbanisation future. Ainsi toute mutation située dans ces zones, sous peine de nullité, doit faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) déposée en mairie. Approuvé à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Une revalorisation des montants plafonds du régime indemnitaire des agents est nécessaire pour pouvoir attribuer les primes annuelles aux agents municipaux. L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel qui en fixera le montant dans les limites des plafonds votés. Approuvé à l'unanimité.

DIVERS

*Convention pour participation aux frais de cantine des enfants d'Orgnac scolarisés à Vigeois à hauteur d'1€50 par enfant et par repas ; durée de la convention : 1 an à partir du 2 septembre 2020, renouvelable tacitement dans la limite de 6 ans, soit jusqu'au 1er septembre 2026. Approuvé à l'unanimité.

*Décision modificative du budget principal pour régulariser une dépense d'investissement de 1 926€19 pour le réseau de télécommunication et éclairage public. Approuvé à l'unanimité.

*Décision modificative du budget principal pour régulariser les factures de rénovation de la salle polyvalente de 1€89. Approuvé à l'unanimité.

*Décision modificative du budget de l'eau section investissement pour équiper la station de Comborn d'un réacteur UV pour 325€90. Approuvé à l'unanimité.

*Les dommages causés chez un particulier par ENEDIS lors de l'élagage ont enfin été indemnisés.

*Le 21 octobre visite de la nouvelle conservatrice du Patrimoine du Conseil Départemental, Madame FAVERGEON. A visité l'église et pris plusieurs photos du mobilier y compris dans la sacristie. Suivant son conseil, appel à Mme LORMELLE, restauratrice des peintures murales ; sa visite, programmée début novembre, a été annulée à cause du confinement.

*Vol à la sacristie d'une petite somme (environ 23€) ; la clé a disparu et la porte donnant sur le jardin privatif était ouverte. Intervention d'un serrurier pour changer la serrure. Dépôt de plainte à la gendarmerie de Lubersac le 21 septembre pour pouvoir être remboursé par l'assurance.

*Visite au centre d'appel de la gendarmerie à Tulle le 12 septembre.

*Dominique MALEYRIE a assisté à l'assemblée générale du SIAV à Allassac le 22 septembre où il a été procédé à l'élection du président. Il s'est proposé pour faire partie de la commission sentiers.

*Reçu à la mairie le 5 octobre, en présence de M. LOUBRIAT et N. MATHIEU, l'assistante sociale du secteur.

*Réunion communautaire du SIRTOM le 5 octobre à Condat s/Ganaveix : présents P. BRAVARD et M. LOUBRIAT.
*Assemblée Générale du Pays d'art et d'histoire Vézère-Ardoises le 10 octobre à Allassac : le maire et les déléguées (B. MARSAC et F. MOMMELE) étaient présentes.
*Entretien avec M. DESHORS du service voirie du Conseil Départemental et visite sur le terrain le 15 octobre pour installer des panneaux signalétiques direction château de Comborn.
*Réunion annuelle d'information d'ENEDIS à Lubersac le 19 octobre.
* N. MATHIEU a assisté le 20 octobre à une réunion d'information à la Communauté de Communes à Uzerche sur les « Voisineurs ».
*Lors de la tempête du 20 octobre le village de Comborn a été privé d'électricité ; la municipalité a prêté un groupe électrogène. Le téléphone a été rétabli une semaine après.
*Le passage des vélos à l'occasion du Téléthon a été annulé ainsi que la vente des jacinthes. Une urne est en place à la mairie pour les dons et ce jusqu'à fin décembre.
*Les contrats avec ENEDIS pour la fourniture d'électricité à la commune venant à échéance le 31 décembre 2020 ceux-ci ont été renouvelés.
*Une réunion d'information en visioconférence organisée par l'Association des Maires a eu lieu le 12 novembre concernant l'instruction dans la famille. Le maire doit se rendre au domicile pour un entretien avec la famille et transmettre un rapport à l'Inspection d'Académie. Il doit aussi transmettre la liste des enfants en âge d'être scolarisés (3-16 ans).
* Deux réunions de la Société Publique Locale, qui administre l'Office de Tourisme, se sont déroulées le 1er octobre et le 24 novembre à Uzerche où l'organisation et le travail accompli depuis sa création ont été présentés.

Fin de séance 22h30

TERRAINS À BÂTIR

Vous recherchez la tranquillité en pleine nature ?

Si vous êtes intéressés
Contactez-nous !
au 05.55.98.94.01

7 lots viabilisés
à 9,70 € TTC m²

LOTISSEMENT
LE POTEAU
ORGNAC-SUR-VÉZÈRE